

DEMANDE DE RENOUELEMENT DES MODALITES DE CONTRÔLE ET DES CONNAISSANCES POUR LES DU ET DIU DE LA FACULTE DE MEDECINE	
Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Addictions, psychiatrie, VIH et hépatites virales : approche transversale et enjeu de santé publique	<p>L'assiduité avec attestation de présence aux cours et aux TD est obligatoire à 100% (80 % après avis du comité de sélection sur les cas de forces majeures).</p> <p>L'examen comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve écrite d'une durée de 2 heures, notée sur 50 - un mémoire dont le thème doit être validé par un des responsables de la formation, noté sur 50 <p>Pour être admis le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des deux épreuves soit 50 points sur 100. Le 0 à une épreuve est une note éliminatoire. L'absence à l'épreuve écrite ou la non rédaction du mémoire est éliminatoire.</p>
Analyse du mouvement et de la marche : Bases théoriques et applications cliniques	<p>À la fin de l'année est organisée sur le site de Marseille une session d'examen dont les sujets et les modalités sont définis par le Conseil pédagogique. Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'ensemble des enseignements.</p> <p>L'examen comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 heures comportant des questions rédactionnelles. -Une épreuve orale de 30 minutes comportant des exemples cliniques concrets d'analyse du mouvement -Un mémoire dont le sujet fait partie des thématiques enseignées dans ce diplôme. <p>La correction des épreuves écrites et des mémoires est assurée par le jury proposé par le Conseil pédagogique. La réussite à l'examen est prononcée dans un délai de six semaines suivant les épreuves. La réussite à l'examen est acquise par obtention de la moyenne de l'épreuve écrite, orale et du mémoire. La réussite ou l'échec est complet : il ne peut être décerné d'admission partielle. En cas de redoublement, toutes les épreuves doivent être repassées. La participation aux modules d'enseignement peut être capitalisée après avis du Conseil pédagogique en cas de redoublement. L'admission définitive du candidat au Diplôme Inter-Universitaire est prononcée par le jury au vu de l'ensemble des résultats du candidat.</p>
Appareillage des handicapés moteurs	<p>L'enseignement est sanctionné par un examen final. Pour être admis à subir cet examen, les candidats doivent avoir eu une assiduité suffisante aux enseignements théoriques et pratiques. Il y a une session d'examen par an.</p> <p>□</p> <p>L'examen final comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une épreuve écrite (2 h, notée de 0 à 40). -Une présentation d'un mémoire (noté de 0 à 20). Le mémoire dactylographié doit être consacré à l'appareillage des handicapés moteurs. Le choix du sujet est libre mais doit avoir obtenu l'accord préalable du Directeur de l'enseignement du D.U. Chaque mémoire doit être remis en cinq exemplaires au secrétariat de la Faculté de Médecine avant la présentation à l'examen. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale. <p>Les candidats sont déclarés admis lorsqu'ils ont obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Les candidats ayant subi trois échecs ne sont plus admis à postuler au D.U. d'Appareillage des Handicapés Moteurs.</p>
Appareillage et déformations du rachis de l'enfant et de l'adulte	<p>Examen écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> une épreuve écrite de connaissances (question rédactionnelle de 2 heures notée de 0 à 60) une épreuve écrite d'analyse de compétences sur situations cliniques d'une heure, notée de 0 à 40 <p>- Conditions d'obtention du diplôme : moyenne à chaque épreuve. - Nombre de sessions annuelles : 1 Les candidats ayant subi trois échecs ne sont plus admis à postuler au DIU.</p>
Apprentissage de l'échographie pour les anesthésistes-réanimateurs et urgentistes	<p>Il y a deux sessions d'examen écrit par an, en juin et septembre.</p> <p>L'examen écrit porte sur l'enseignement théorique et pratique. Peuvent s'y présenter les étudiants qui ont suivi avec assiduité les sessions de cours théoriques et pratiques. Les épreuves écrites ont une durée de deux heures et comportent des questions rédactionnelles et QCM sur 7 modules. La moyenne des 7 modules est exigée pour être admis à l'examen écrit.</p> <p>Pour être déclaré admis, le candidat doit avoir validé les épreuves écrites et rempli les objectifs définis dans le carnet de stage. Celui-ci doit être renvoyé, rempli et visé par le maître de stage, à la direction de l'enseignement pour le 1er juin au plus tard.</p> <p>Si l'étudiant est ajourné, il peut se réinscrire l'année universitaire suivante en gardant, le cas échéant, le bénéfice de la validation de l'épreuve écrite ou de la validation du stage pratique acquis l'année précédente.</p>
Arthroscopie	<p>L'assiduité et la participation aux différents séminaires d'enseignement sont strictement obligatoires. Un contrôle sera exercé. L'autorisation de présenter le mémoire ainsi que la validation de stage seront soumises au respect de ces exigences.</p> <p>Le mémoire porte sur la rédaction d'un travail concernant le domaine de l'arthroscopie et doit être original. Il sera noté de 0 à 20, et corrigé par un responsable d'enseignement d'une UFR différente de celle du candidat. En cas de note inférieure à 10, un deuxième correcteur sera sollicité et la note finale sera la moyenne des deux notes. L'examen écrit porte sur le programme enseigné. Il est noté de 0 à 20.</p> <p>Le candidat est déclaré admissible s'il a obtenu la moyenne à ces deux épreuves. Si, à l'une de ces épreuves, la moyenne ou une note supérieure à la moyenne est obtenue, l'épreuve est considérée comme définitivement acquise.</p> <p>Le candidat est déclaré reçu après avoir validé son stage pratique par le Bureau Interrégional. Une seule session d'examen est organisée.</p> <p>En l'absence de validation de l'examen écrit, du stage ou du mémoire, l'inscription l'année suivante permettra de compléter cette validation. L'absence aux séminaires est éliminatoire et interdit une nouvelle inscription l'année universitaire suivante.</p>
Bases théoriques et modalités pratiques de l'antibiothérapie en milieu hospitalier	<p>Conditions de présentation à l'examen : l'assiduité aux séminaires est exigée pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances.</p> <p>L'enseignement est sanctionné par un examen comportant deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une épreuve écrite anonyme d'admissibilité comportant des questions rédactionnelles, des QROC et des QCM explorant les connaissances, les aptitudes au raisonnement bactériologique et pharmacologique et aux décisions thérapeutiques, en présence de dossiers de malades réels ou imaginaires. <p>Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note supérieure à 8/20.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une épreuve orale au cours de laquelle les étudiants admissibles auront à discuter un ou plusieurs dossiers de pathologie infectieuse, solution diagnostique et pronostique et surtout décisions thérapeutiques antibiotiques. <p>□</p> <p>Sont déclarés admis au diplôme les étudiants qui ont obtenu la moyenne générale après l'épreuve écrite et l'épreuve orale.</p> <p>Les étudiants non admissibles ou non admis, mais ayant eu une assiduité satisfaisante durant l'enseignement pourront, s'ils se réinscrivent au diplôme, demander à être dispensés de l'enseignement théorique au profit d'un stage clinique dans le Service des Maladies Infectieuses et Tropicales.</p>
Bases de neuro-oncologie pour la pratique infirmière en milieu spécialisé	<p>Les connaissances sont évaluées en une journée</p> <ul style="list-style-type: none"> -par un écrit national (matinée) se déroulant en un lieu unique et comportant 2 épreuves de 1 heure (chaque épreuve est notée sur 20) -par un oral national se déroulant en un lieu unique (après midi) et portant sur le programme d'enseignement noté sur 30 -par la rédaction d'un mémoire (forme de type « article » acceptée) pouvant être rédigé par 1, 2 ou 3 personnes maximum et qui sera présenté en session plénière le dernier jour d'enseignement (noté sur 30) <p>Le collège national assure l'organisation des examens</p> <p>L'obtention du DIU est soumise à l'obtention d'une note globale égale ou supérieure à 50 sur 100.</p> <p>□</p> <p>Une note inférieure ou égale à 6 sur 20 pour les épreuves écrites ou 9 sur 30 à l'examen oral et au mémoire est éliminatoire.</p> <p>Si un étudiant est ajourné, il peut se réinscrire en gardant pendant 2 ans le bénéfice des épreuves validées l'année précédente. Si un étudiant se réinscrit pour valider le mémoire, le diplôme pourra lui être attribué à la date de la remise de la note du dit mémoire (si celle-ci est égale ou dépasse 15)</p>
Biologie appliquée à la procréation	<p>Un étudiant doit avoir suivi chaque période d'enseignement du tronc commun pour être autorisé à se présenter aux épreuves de contrôle continu des connaissances.</p> <p>Pour subir les épreuves finales, le stage pratique doit être validé. Toutefois, un étudiant peut être autorisé à titre exceptionnel avec l'accord de son coordonnateur local à se présenter à ces épreuves même s'il n'a pas validé la totalité de son stage pratique. Il ne sera déclaré admis qu'une fois ce stage validé.</p> <p>Le contrôle des connaissances comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> un contrôle écrit de chacune des sessions d'enseignement théorique une évaluation des acquis pratiques, à la fin du cursus, organisée dans chaque université <p>la réalisation et la soutenance d'un mémoire dont le sujet sera établi pour chaque étudiant par le coordonnateur local. Le mémoire aura fait l'objet d'une évaluation par les membres de droit du Conseil Pédagogique et d'une présentation orale.</p> <p>Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> une note moyenne de 10/20 aux épreuves écrites (coefficient identique pour chaque épreuve) une note de 10/20 à l'évaluation pratique une note moyenne de 10/20 à l'évaluation et la soutenance du mémoire (coefficient identique pour la note d'évaluation du mémoire qui sera une moyenne des notes attribuées par chaque coordonnateur local des Facultés contractantes et la note de soutenance).
Biologie et sécurité transfusionnelle	<p>L'examen de contrôle des connaissances sera organisé par la faculté ayant centralisé l'enseignement et cela pour toutes les facultés de l'interrégion dans lesquelles les étudiants composeront.</p> <p>Les examens se dérouleront dans les mêmes conditions et aux mêmes horaires dans toutes les villes de l'interrégion. Les questions écrites seront adressées à chacun des responsables de l'enseignement au moins 7 jours avant la date de l'examen.</p> <p>Conditions requises pour se présenter à l'examen : assiduité aux cours et validation des stages pratiques contrôlés par une fiche de présence gérée par l'enseignant responsable sur le site de l'enseignement.</p> <p>L'examen écrit comprend deux séries de questions de 90 minutes, chacune portant sur l'enseignement dispensé lors des deux modules.</p> <p>Pour être admis, chaque candidat devra obtenir une moyenne générale de 20 sur 40 pour les deux modules sans note éliminatoire inférieure à 6 sur 20 à l'un des deux modules. Une seconde session de rattrapage sera organisée selon les mêmes modalités au cours des mois de septembre ou octobre de la même année. Si le candidat obtient à la première session, une moyenne générale inférieure à 20 sur 40, il repassera l'ensemble des épreuves concernant les 2 modules. Il en sera de même s'il obtient une note éliminatoire inférieure à 6 sur 20 à l'un des deux modules.</p>
Brûlologie	<p>L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'études organisé par l'université pilote (Paris V).</p> <p>L'examen consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une épreuve écrite d'une durée de 2 heures notée de 0 à 10 -Une épreuve orale, notée de 0 à 5 pour les candidats ayant obtenu une note supérieure à 5 aux épreuves écrites, -Un mémoire noté de 0 à 5 <p>La date limite de soutenance est fixée au 30 septembre.</p> <p>Seront admis les candidats ayant validé leur stage et obtenu une note au moins égale à 10 sur 20, sans note éliminatoire égale à 0 à l'épreuve orale ou au mémoire. Deux sessions sont organisées par an.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Chirurgie digestive robotique option chirurgien / option infirmière	<p>Option chirurgien :</p> <p>Le contrôle des connaissances porte sur 6 modules, notés chacun sur 20. 7.1.2. Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. 7.1.3. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 6 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.</p> <p>Option infirmière :</p> <p>Le contrôle des connaissances porte sur 4 modules, notés chacun sur 20. 7.2.2. Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. 7.2.3. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 4 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.</p> <p>En cas d'échec, quelle que soit l'option, l'étudiant peut conserver les notes obtenues lors des modules validés pendant deux ans.</p>
Chirurgie expérimentale	<p>L'examen des connaissances porte sur 3 contrôles, notés chacun sur 20 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module théorique général, examen online sur les cours dispensés en e-learning sous forme de questions courtes QROC ou de QCM (questions choix multiples) - Un contrôle sur la partie pratique dry-lab - Un contrôle sur la partie pratique wet-lab <p>A chaque contrôle, est octroyée une note sur 20. Le diplôme est délivré aux étudiants dont la somme des notes sera égale ou supérieure à 30/60. En cas d'échec, l'étudiant peut conserver les notes obtenues supérieures ou égales à 10 pendant un an.</p>
Chirurgie gynécologique	<p>Assiduité La participation à l'ensemble de l'enseignement est obligatoire.</p> <p>Modalités d'examen En fin d'année, est organisée une seule session d'examen comprenant une épreuve écrite et une épreuve orale. L'épreuve écrite d'une durée globale de 3 heures comporte deux sujets qui sont chacun notés sur 20. L'épreuve orale consiste en la présentation d'un mémoire ou d'un article personnel soumis à publication dans un journal. Ce mémoire ou cet article doit porter sur un sujet de chirurgie gynécologique et est noté sur 20. Le candidat est déclaré reçu à l'examen s'il a obtenu une note globale moyenne égale ou supérieure à 10 sans note éliminatoire (inférieure à 6) à une des 2 épreuves.</p> <p>Dépôt du mémoire Le dépôt du mémoire ou de l'article personnel soumis à publication doit avoir lieu au plus tard 15 jours avant les épreuves d'examen.</p> <p>Modalités de réinscription en cas d'échec En cas d'échec, tout candidat peut se réinscrire à une nouvelle session du D.I.U. Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 à leur mémoire peuvent en garder le bénéfice.</p>
Chirurgie de la main	<p>A l'issue de la première année, un examen final unique (pas de session de rattrapage) est organisé et consiste en un oral portant sur deux cas cliniques devant faire l'objet d'une discussion circonstanciée. Le candidat est admis à s'inscrire en deuxième année s'il obtient une note supérieure ou égale à la moyenne sur l'ensemble de l'épreuve.</p> <p>A l'issue de la deuxième année, l'examen comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un oral portant sur deux cas cliniques, à discuter et commenter par le candidat - la présentation d'un mémoire de fin de cycle, sous forme d'un travail « soumis à publication » dans une revue proche de la discipline enseignée. - un examen du cursus du candidat, analysant la qualité de la formation hospitalière obtenue dans la discipline. <p>La note finale est la moyenne de chacune des trois épreuves (oral, mémoire, cursus) avec un coefficient identique (1). L'obtention de la moyenne sur l'ensemble des trois épreuves est requise pour validation finale du DIU (pas de note éliminatoire).</p>
Chirurgie de l'épaule et du coude	<p>Présence obligatoire aux 4 séminaires de formation Validation des visites de deux centres du Sofec-tour Session unique avec compensation entre les épreuves : Une épreuve écrite QCM de 1h Evaluation du mémoire (mémoire sous forme d'article)</p>
Chirurgie du pied et de la cheville	<p>Il n'y a qu'une seule session d'examen.</p> <p>Pour être admis à passer l'examen, les 4 séminaires, les 12 stages, doivent avoir été validés, et le mémoire adressé aux correcteurs, avant le 15 avril.</p> <p>Le mémoire porte sur la rédaction d'un travail concernant la chirurgie du pied et de la cheville et doit être original (pourra porter sur un cas clinique, une revue de la bibliographie, une technique chirurgicale originale). Il sera noté sur 50 points et sera corrigé par deux responsables d'enseignement d'une UFR différente de celle du candidat. Il est conseillé de ne commencer à rédiger ce mémoire qu'après acceptation du sujet par l'un des responsables de l'enseignement.</p> <p>L'examen théorique porte sur le programme enseigné. Il est noté sur 100 points. Cet examen aura lieu dans deux facultés différentes le même jour et à la même heure. Ce lieu est susceptible de changer d'une année sur l'autre. Sa durée sera de deux heures sous forme de questions rédactionnelles, QCM, QROC.</p> <p>Le candidat est déclaré admis s'il a satisfait aux critères d'assiduité et s'il a obtenu la moyenne générale à la somme des deux épreuves (écrit et mémoire).</p> <p>Le jury est composé d'au moins 4 enseignants du DIU et présidé par l'enseignant coordinateur.</p> <p>Une autorisation de redoublement ne peut être accordée qu'en cas de moyenne insuffisante à l'examen. Dans ce cas, le candidat peut garder le bénéfice du mémoire s'il a obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.</p> <p>Aucun redoublement n'est possible pour défaut de validation d'un ou plusieurs stages pratique ou du mémoire.</p> <p>Toute absence à un séminaire est éliminatoire et interdit une nouvelle inscription l'année suivante.</p>
Chirurgie robotique (option chirurgien) Module Evaluation	<p>Ce module est accessible directement à des chirurgiens répondant aux critères définis en liminaire du présent article « Nature et organisation des enseignements » et souhaitant obtenir une validation universitaire de leurs compétences.</p> <p>•Nature du module Contrôle final des connaissances et savoir-faire, portant sur l'ensemble des sa-voirs acquis au cours des modules. Cette évaluation est effectuée « au fil de l'eau » pour les stagiaires inscrits au DIU ou sur une journée pour les candidats à la validation universitaire des compétences.</p> <p>•Critères de validation Une note minimale de 10/20 est exigée pour valider ce module. Une note inférieure à 6/20 à un des ateliers est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 5 ateliers est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.</p> <p>•Durée du module 8 heures.</p> <p>•Modalités d'examen par atelier</p> <p>Atelier E-Learning : Le contrôle des connaissances est effectué sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (Questions à Choix Multiples).</p> <p>Atelier dV-Trainee : L'évaluation de l'atelier dV-Trainee est intégrée et restituée par le logiciel équipant ces simulateurs.</p> <p>Atelier dVSS : L'évaluation de l'atelier dVSS est intégrée et restituée par le logiciel équipant ces simulateurs</p> <p>Atelier Microchirurgie : 15 minutes en fin d'atelier pour réaliser une anasto-mose termino-terminale. La vidéo de l'examen et le tube silicone sont transmis aux enseignants-cadres du DIU pour évaluation.</p> <p>Atelier Dry lab : Évaluation par un chirurgien au moyen - du dôme FRS (Fundamentals of Robotic Surgery) ou équivalent - de la qualité d'une suture de grêle de porc</p> <p>Ateliers ne donnant pas lieu à évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> XTT Team training Simulation coelioscopie Préparation du robot Conférences Wet lab Observation au bloc
Chirurgie robotique (option infirmier) Module Evaluation	<p>Ce module est accessible directement à des infirmiers de bloc répondant aux critères définis en liminaire du présent article « Nature et organisation des enseignements » et souhaitant obtenir une validation universitaire de leurs compétences.</p> <p>•Nature du module Contrôle final des connaissances et savoir-faire, portant sur l'ensemble des sa-voirs acquis au cours des modules. Cette évaluation est effectuée « au fil de l'eau » pour les stagiaires inscrits au DIU ou sur une journée pour les candidats à la validation universitaire des compétences.</p> <p>•Critères de validation Une note minimale de 10/20 est exigée pour valider ce module. Une note inférieure à 6/20 à un des ateliers est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 6 ateliers est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.</p> <p>•Durée du module 8 heures.</p> <p>•Modalités d'examen par atelier</p> <p>Atelier E-Learning : Le contrôle des connaissances est effectué sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (Questions à Choix Multiples).</p> <p>Atelier Préparation du robot : L'étudiant est évalué sur sa capacité à pratiquer et commenter une installation et une désinstallation complètes du robot</p> <p>Atelier Résolution d'incidents : L'étudiant est évalué sur sa capacité à résoudre des incidents</p> <p>Atelier Mémoire : La validation du mémoire sera effectuée par un jury présidé par les responsables du DIU.</p> <p>Ateliers ne donnant pas lieu à évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> dV-Trainee XTT

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Chirurgie robotique (option ingénieur) Module Evaluation	<p>Ce module est accessible directement à des ingénieurs biomédicaux répondant aux critères définis en liminaire du présent article « Nature et organisation des enseignements » et souhaitant obtenir une validation universitaire de leurs compétences dans le cadre d'une VAE.</p> <p>•Nature du module Contrôle final des connaissances et savoir-faire, portant sur l'ensemble des savoirs acquis au cours des modules. Cette évaluation est effectuée « au fil de l'eau » pour les stagiaires inscrits au DIU. •Critères de validation Une note minimale de 10/20 est exigée pour valider ce module. Une note inférieure à 6/20 à un des ateliers est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 4 ateliers est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.</p> <p>•Durée du module 8 heures.</p> <p>•Modalités d'examen par atelier Atelier E-Learning : Le contrôle des connaissances est effectué sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (Questions à Choix Multiples). Atelier Préparation du robot : L'étudiant est évalué sur sa capacité à pratiquer et commenter une installation et une désinstallation complètes du robot Atelier Résolution d'incidents : L'étudiant est évalué sur sa capacité à ré-souder des incidents Atelier Mémoire : La validation du mémoire sera effectuée par un jury présidé par les responsables du DIU.</p> <p>Ateliers ne donnant pas lieu à évaluation : •V- Trainer Conférences Observation au bloc</p>
Chirurgie robotique gynécologique	<p>L'enseignement repose sur :</p> <p>Un module de base comportant un enseignement théorique, un entraînement sur simulateur et un entraînement sur le robot permettant d'acquérir les bases du fonctionnement du robot Da Vinci</p> <p>DEUX modules de spécialité : 1 module théorique de chirurgie gynécologique bénigne (endométriose, myome, prolapsus), 1 module théorique de chirurgie gynécologique oncologique (cancer de l'utérus, cancer de l'endomètre, cancer de l'ovaire)</p> <p>Une participation à un ou des congrès de chirurgie robotique agréés, pendant l'année de formation.</p> <p>Le module de base a lieu à Nancy, et les modules théoriques de spécialité ont lieu en rotation entre Nancy et Paris en fonction de la disponibilité de cadavres</p> <p>L'enseignement est organisé en 4 modules. 1.Module général: cours magistraux et TD sur l'animal 2.Module de chirurgie gynécologique bénigne: cours magistraux et TD sur cadavres 3.Module de chirurgie gynécologique oncologique : cours magistraux et TD sur cadavres 4.Module - Congrès : Participation à un ou plusieurs congrès de robotique agréés(s).</p> <p>Chaque module est affecté d'un coefficient 1. Le contrôle des connaissances acquises pour les modules théoriques 2 et 3 se fera sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples). Pour la chirurgie sur simulateur, l'évaluation est intégrée et restituée par le programme. Pour la formation sur l'animal, sur cadavres et les stages au bloc opératoire, l'évaluation est réalisée par le formateur. Pour le module-congrès, une grille de points pouvant être acquis dans les différents congrès est établie par le jury. Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 4 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.</p>
Coronarographie et cathétérisme interventionnel	<p>L'enseignement se déroule sur deux années universitaires, comportant pour chaque année un enseignement théorique concentré sur quelques jours. A cet enseignement théorique s'ajoute l'enseignement pratique réalisant 500 à 2000 heures selon le profil des étudiants.</p> <p>Formation pratique : Objectif : réaliser au décours des stages un minimum de 500 coronarographies et 250 angioplasties dont 150 en premier opérateur (ce qui correspond aux recommandations des sociétés de cardiologie). Modalités des stages Plein temps : stage de deux ans, 5 jours par semaine, 40 semaines par an, 5 heures par jour, soit un total de 2000 heures de stage pratique. En alternance : stage d'un ou deux ans en fonction du niveau de départ et de la vitesse d'acquisition des techniques. Un minimum de 500 heures sera demandé. Evaluation de la formation pratique Nombre total de procédures réalisées et nombre de procédures en opérateur principal (carnet de stage). Aptitudes manuelles en salle de cathétérisme capacités de décision diagnostique et thérapeutique La validation de la pratique sera effectuée par le jury de délivrance du diplôme, en fonction des recommandations du tuteur</p> <p>Evaluation de la formation théorique objectifs généraux : Vérifier les connaissances théoriques des candidats au travers d'un travail scientifique dans le champ de la cardiologie interventionnelle. objectifs fixés à l'étudiant : Travail de recherche bibliographique, de collection et d'analyse de données, et de présentation de résultats modalités de soutenance et d'évaluation : Réalisation d'un travail scientifique (article publié dans une revue médicale à comité de lecture ou présentation en congrès international à comité de lecture)</p> <p>échéances d'évaluation : Au terme de la première année : préciser le thème scientifique (identification de la question, bibliographie, méthodologie de l'étude et modalités de réalisation) A mi-parcours de la première année, vérifier lors d'un entretien entre tuteur et étudiant, que l'enseignement répond aux attentes de l'étudiant ainsi que les aptitudes de l'étudiant à poursuivre sa formation. Au terme de la seconde année : présentation de l'étude en congrès (congrès à comité de lecture) ou dans une publication dans un ouvrage scientifique.</p> <p>Validation le passage de la 1ère à la 2ème année sera prononcé par le responsable de l'évaluation pratique au vu du travail effectué lors de la 1ère année. En fin de 2e année : . réalisation d'un travail scientifique, coeff. 2 . évaluation de la pratique, coeff. 3 Le candidat est admis au diplôme s'il obtient la moyenne entre l'évaluation théorique et pratique.</p>
COURLIS " cours en ligne statistiques"	<p>L'examen permettant d'obtenir le diplôme universitaire est organisé deux fois par an dans le mois qui suit la fin de la formation. L'examen se déroule en présentiel dans les locaux de l'Université de Lorraine. Il s'agit d'un examen écrit avec des questions et des exercices portant sur le programme d'enseignement de COURLIS. La validation est obtenue par une note de 10/20 à l'examen.</p>
Dermatologie chirurgicale	<p>Les candidats doivent avoir été assidus aux dix demi-journées de stages, aux travaux pratiques et aux 9 sessions théoriques afin de pouvoir se présenter aux épreuves terminales (une seule absence sur les 9 sessions théoriques sera tolérée). La liste des étudiants admis à se présenter à l'examen sera communiquée par le Responsable local à l'administration universitaire.</p> <p>Épreuves terminales : Un examen écrit de 2 heures, portant sur les notions théoriques et sur des situations cliniques noté sur 20. Les épreuves ont lieu simultanément dans les universités participant au DIU fin juin.</p> <p>Une deuxième session est organisée en septembre <input type="checkbox"/> Sont déclarés admis les candidats les candidats ayant obtenu la note d'au moins 10/20.</p>
Echocardiographie et doppler	<p>Pour chaque année, les études sont sanctionnées par un examen de fin d'étude comportant : -une épreuve écrite anonyme d'une durée de deux heures sanctionnant les connaissances théoriques et comprenant plusieurs questions (notées sur 20) et plusieurs cas cliniques (notés sur 20). Cet examen se déroule dans les locaux des 4 universités concernées de manière synchrone. -Une épreuve pratique sous la forme de la validation du carnet de stage : Le stage pratique de niveau 1 est sanctionné par la validation de 120 examens échocardiographiques (dont au moins 60 examens incluant le doppler). Le stage pratique de niveau 2 est sanctionné par la validation de 120 examens supplémentaires comprenant des échocardiogrammes par voie œsophagienne.</p> <p>L'attestation du niveau 1 ou le diplôme de niveau 2 ne peuvent être obtenus par le candidat qu'après avoir satisfait au contrôle des connaissances théoriques et à la validation du carnet de stage du niveau correspondant. La validation du carnet de stage peut être complétée sur des lieux de stage différents pour lesquels l'habilitation a été accordée par le Conseil Pédagogique</p> <p>Pour être reçu à cet examen, les candidats devront avoir obtenu la moyenne à l'épreuve écrite.</p> <p>Si le candidat n'a pas validé son carnet de stage mais qu'il a été reçu à l'épreuve écrite, le bénéfice de ce succès est conservé pendant 3 années maximum.</p> <p>Une seule session est organisée chaque année.</p>
Epileptologie	<p>Les connaissances sont évaluées :</p> <p>•par un examen écrit national se déroulant en un lieu unique, comportant 2 épreuves de 1 h portant sur les matières du tronc commun et une épreuve de 1 h pour chaque discipline optionnelle. Chaque épreuve est notée sur 20.</p> <p>•par un examen oral national se déroulant en un lieu unique, portant sur : •le programme de l'enseignement y compris celui des sessions d'immersion (noté sur 20) •le rapport du stage pratique (noté sur 20) •la présentation du mémoire (noté sur 20).</p> <p>Le collège pédagogique national assure l'organisation des examens.</p> <p>L'obtention du D.I.U. est soumise à la validation des objectifs pédagogiques après avoir crédité chaque épreuve ou partie du diplôme noté sur 20 du coefficient suivant : •coefficient "4" pour chaque épreuve de l'examen écrit national, •coefficient "2" pour le stage pratique, •coefficient "2" pour l'examen oral national et les sessions d'immersion •coefficient "2" pour la présentation du mémoire •coefficient "1" pour la participation aux Journées d'études et d'enseignement placées sous l'égide de la Ligue Française contre l'Épilepsie,</p> <p>Pour être déclarés admis, les candidats doivent avoir obtenu la moitié du maximum des points. Une note inférieure à 6/20 à l'une ou l'autre des épreuves ou partie du diplôme est éliminatoire.</p> <p>Si un candidat est ajourné à la fin de la 2ème année, il peut se réinscrire en gardant le bénéfice des épreuves validées pendant 2 ans.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
	Si un candidat se réinscrit pour valider le mémoire, le diplôme pourra lui être délivré à la date de la remise de la note du mémoire s'il obtient la moyenne.
Etude et prise en charge de la douleur	La présence aux cours est obligatoire. A titre exceptionnel et sur justification écrite, 2 demi-journées d'absence sur l'année universitaire pourront être tolérées. Au-delà, la situation de l'étudiant sera examinée par le comité pédagogique. L'examen comporte une épreuve écrite de 3 heures et la notation d'un mémoire. Pour être reçu au diplôme, la moyenne est exigée tant à l'épreuve écrite qu'au mémoire. Une seule session est organisée chaque année. En cas d'échec, l'étudiant devra procéder à une nouvelle inscription et pourra garder le bénéfice de la note obtenue à la 1ère session si elle est supérieure ou égale à la moyenne.
Expertise dans la gestion des situations exceptionnelles en établissement sanitaire	Le diplôme comporte une session d'examen par an. Le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des enseignements et se fait sous la forme : 1. D'une épreuve écrite finale associant QCM et questions rédactionnelles de mise en situation concrète, comptant pour 70 % de la note finale. 2. D'une présentation orale d'un travail de groupe lors de la journée de restitution prévue en dernière semaine comptant pour 30 % de la note finale. Pour être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20.
Formation des assistants de recherche cliniques et des techniciens d'études cliniques	Le CNO s'assurera que les universités partenaires organisent aux mêmes dates les examens écrits et oraux. La première session est en mai et la seconde en juin de la même année (pour absences justifiées ou ajournement à la session de juin.) L'examen comporte : - une épreuve écrite anonyme comptant pour 75% de la note finale - une épreuve orale comptant pour 25% de la note finale. La délivrance du diplôme nécessite l'obtention de la moyenne à l'examen final. Les candidats ajournés à la 1ère session repassent l'intégralité des épreuves. L'examen écrit correspond à un ensemble de questions communes à toutes les universités et validées par le Comité National d'Organisation. De même, le choix des questions tirées au sort par les étudiants lors de l'examen oral correspond à une liste commune de questions dans toutes les universités
Formation à l'expertise judiciaire	L'examen comprend : • une épreuve écrite de deux heures portant sur un ou plusieurs sujets traités pendant les séminaires ; cette épreuve est notée sur 20 ; toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire, • un mémoire dont le sujet est accepté par le conseil des enseignants ; ce mémoire est noté sur 20 ; toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire. La participation aux travaux pratiques fera l'objet d'une « validation » ou d'une « non validation » L'admission définitive sera prononcée lorsque l'étudiant aura : • obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves (épreuve écrite et mémoire), sans note éliminatoire à l'une ou l'autre de ces épreuves, • obtenu la « validation » des travaux pratiques. En cas de réinscription, les candidats pourront garder le bénéfice de la validation des travaux pratiques et/ou de l'épreuve écrite et/ou du mémoire s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.
Formation complémentaire en gynécologie-obstétrique	- un examen écrit, national d'une durée de 3 heures portant sur 6 cas cliniques. Les sujets sont les mêmes pour toutes les Universités ; l'examen sera établi et corrigé par un jury national. L'épreuve sera notée de 0 à 20 avec un coefficient 1. Une note minimale de 10/20 est requise pour l'admission. - la validation de la partie pratique par un maître de stage, confirmée par un jury régional. La présence aux consultations peut être remplacée par une participation clinique équivalente sous forme de gardes ou d'astreintes ou toute forme accréditée par le jury régional. - la rédaction d'un mémoire consistant en une synthèse sur un sujet décidé par l'étudiant et son maître de stage et ayant pour objectif de juger de la capacité du candidat à acquérir et à synthétiser des informations supplémentaires. Ce travail de synthèse peut être effectué à partir d'articles, de congrès, de conférences de consensus, de documents de consensus ou de documents réalisés par des collégiales professionnelles. Il est validé par le jury régional sur recommandations du maître de stage. Les 3 conditions (épreuve écrite avec une note supérieure ou égale à 10/20, mémoire et validation de l'activité clinique) doivent être remplies avant la fin de l'année universitaire (31 octobre de l'année) pour que le candidat soit définitivement déclaré admis au D.I.U. Si un étudiant est ajourné, il a la possibilité de se réinscrire l'année suivante en conservant le bénéfice de (des) épreuve(s) validée(s) l'année précédente
Formation des professionnels en hospitalisation à domicile	1. Une épreuve écrite de 3h à la fin du dernier séminaire portant sur le contenu de l'ensemble de l'enseignement. Les responsables de chaque enseignement proposent 1 à 2 questions qui sont traitées sur des copies distinctes pour être adressées aux correcteurs. La note globale intègre la moyenne des notes attribuées à chaque question et est exprimée sur 20. 2. Un mémoire remis au jury 15 jours avant la soutenance. 3. Un rapport sur le stage pratique (3-5 pages) non noté. 4. Admission : l'admission est prononcée si l'étudiant a satisfait aux obligations suivantes : • Assiduité aux cours contrôlée par les signataires des étudiants durant les 4 séminaires, • Rédaction et soutenance du mémoire, • Obtenir une note qui ne soit pas inférieure à 8/20 aussi bien pour l'épreuve écrite, que pour la soutenance du mémoire (dans le cas contraire les étudiants sont invités à se réinscrire l'année suivante), • Obtenir une note finale qui ne soit pas inférieure à 10/20 (50% revenant à l'épreuve écrite, 50% au mémoire) Les candidats qui n'auraient pas validé une ou plusieurs épreuves et qui se réinscriraient au DIU l'année suivante, garderont le bénéfice des épreuves pour lesquelles ils ont obtenu la moyenne. Il y a une session d'examen par an.
Formation des professionnels de santé intervenant ds les milieux sportifs pro de ht niv	L'assiduité et la participation aux différentes activités sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'examen. Un contrôle sera exercé. Il y a deux sessions d'examen par an pour chaque année d'études. 7.1. Première année L'examen de fin de 1ère année consiste en une épreuve écrite d'une durée d'une heure comportant 4 questions de 15 minutes chacune (1 question par séminaire). Chaque question est notée sur 10. Pour être admis en deuxième année, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 20/40 à cette épreuve. 7.2. Deuxième année L'examen de fin d'année consiste en : une épreuve écrite, notée sur 40, d'une durée d'une heure comportant 4 questions de 15 minutes chacune (1 question par séminaire). Chaque question est notée sur 10. Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit obtenir la moyenne à l'examen écrit.
Hémaphérese transfusionnelle et thérapeutique opt médecin/ opt infirmier	L'examen de contrôle des connaissances sera organisé une fois par an par la Faculté ayant centralisé l'enseignement. L'examen se déroulera dans les mêmes conditions et aux mêmes horaires dans toutes les villes de l'interrégion. Les questions écrites seront adressées à chacun des responsables de l'enseignement au moins 7 jours avant la date de l'examen. Conditions requises pour se présenter à l'examen : assiduité aux cours et validation des stages pratiques. Les modalités de l'examen : Chaque module fera l'objet d'une série de questions (CROC ou sujet rédactionnel) de 90 minutes pour chaque série. Pour être admis, le candidat devra obtenir la moyenne générale de 20/40 pour les deux modules sans note éliminatoire inférieure à 6/20 à l'un des deux modules. Une session de rattrapage pourra être organisée en septembre ou octobre de la même année. Si le candidat a la moyenne générale mais avec une note < 6 sur 20 sur un module, le candidat ne repasse que ce module. Les infirmiers composeront sur une série spéciale de questions.
Hypertension artérielle, risque cardiovasculaire et rénal	Il y a 2 sessions d'examen par an Le contrôle des connaissances comprend : - Une épreuve de validation écrite : note sur 80 points, (2h) - Un travail personnel à propos de cas cliniques ou d'analyse d'articles : note sur 20 points. Conditions pour être admis : Le diplôme universitaire sera délivré aux étudiants - ayant participé aux 4 séminaires - ayant obtenu une note <input type="checkbox"/> 50 points sur 100
Identification en Anthropologie médico-légale (DIUE)	Examen écrit : Il comprend une épreuve écrite de 3 heures portant sur l'ensemble du programme enseigné et constituée de 3 questions notées chacune sur 20. Toute note inférieure ou égale à 6/20 à l'une des questions est éliminatoire. Les épreuves sont organisées dans chaque faculté co-contractante. Réalisation d'un mémoire : Chaque étudiant devra rédiger un mémoire qui pourra être, soit un sujet validé par l'équipe pédagogique, soit une mise au point bibliographique sur un sujet validé par l'équipe pédagogique. Les mémoires seront soutenus par les étudiants dans leurs facultés d'inscription. Il sera remis un exemplaire par membre du jury (3 membres). Un exemplaire du mémoire sera conservé localement. Le mémoire est noté sur 20 . Stage : Le stage fera l'objet d'une validation ou d'une non-validation par le Comité Pédagogique. Validation : <input type="checkbox"/> Pour être autorisés à se présenter aux épreuves écrites, les candidats doivent avoir déposé leur mémoire et leur attestation de stage avant la date limite qui est fixée par le Comité Pédagogique. Sont déclarés admis au diplôme les candidats ayant obtenu : • une note au moins égale à la moyenne à l'épreuve écrite, sans note éliminatoire à l'une des 3 questions. • une note au moins égale à la moyenne à la soutenance du mémoire et ayant validé le stage. En cas de réinscription, les candidats pourront garder le bénéfice des épreuves auxquelles ils auront obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Imagerie en pathologie ostéo-articulaire (enseignement 1 année sur 2)	<p>Seuls sont autorisés à se présenter à l'examen, les candidats ayant eu une assiduité suffisante. L'assiduité des candidats est contrôlée par un émargement à chaque séminaire. Une évaluation sous forme de pré et post-tests sera réalisée. L'absence non justifiée à 2 séminaires interdit le passage de l'examen.</p> <p>L'enseignement est sanctionné par un examen qui comprend deux parties : des questions rédactionnelles notées sur 20 (durée : 1 heure) et une séance d'interprétation de dossiers radio cliniques notée sur 20 (durée : 1 heure).</p> <p>Les candidats sont déclarés admis lorsqu'ils obtiennent une note égale ou supérieure à 20/40. Il est organisé une seule session d'examen par an.</p>
Imagerie en pathologie sportive (enseignement 1 année sur 2)	<p>L'assiduité des candidats est contrôlée par un émargement à chaque séminaire. Une évaluation sous forme de pré et post-tests sera réalisée. L'absence non justifiée à 2 séminaires interdit le passage de l'examen.</p> <p>L'enseignement est sanctionné par un examen qui comprend deux parties : une épreuve comportant des questions rédactionnelles, notée sur 20 (durée : 1 heure) et une séance d'interprétation de dossiers radio-cliniques notée sur 20 (durée : 1 heure). Les candidats sont déclarés admis lorsqu'ils obtiennent la moyenne générale. Le jury est composé d'au moins un représentant de chaque université participante.</p> <p>Il est organisé une seule session d'examen par an.</p>
Immuno-hématologie pédiatrique	<p>Les modalités de contrôle des connaissances seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Questions rédactionnelles traditionnelles. -Dossier clinique pour l'écrit. -Admission définitive après une épreuve orale et appréciation d'un mémoire, lequel doit être remis au moment de l'épreuve écrite. <p>Il est prévu UNE SESSION D'ECRIT PAR AN ET UNE SESSION D'ORAL 3 SEMAINES PLUS TARD, pour les candidats ayant obtenu la moyenne à l'écrit. Il est prévu également UNE 2EME SESSION D'ORAL EN SEPTEMBRE pour les candidats ayant été admissibles à l'écrit mais non admis à la première session d'oral. Le mémoire sera remis lors de la session d'écrit.</p> <p>L'obtention du diplôme est basée sur la totalisation des notes obtenues à toutes les épreuves.</p> <p>La répartition de la note entre les différentes épreuves est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve théorique 50 % de la note - Epreuve orale 30 % de la note - Mémoire 20 % de la note <p>Il n'est pas prévu que des acquisitions partielles puissent être reportées sur l'année suivante.</p> <p>L'EXAMEN AURA LIEU A L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD À LYON I.</p>
Infection par le VIH (1 an /2)	<p>L'assiduité aux enseignements est exigée pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances. Ces épreuves portant sur le programme désigné ci-dessus comportent :</p> <p>Une épreuve écrite d'admissibilité, anonyme de deux heures sous la forme de questions rédactionnelles comptant pour deux tiers de la note globale. Une note au moins égale à 8 sur 20 sera exigée pour passer l'épreuve d'admission.</p> <p>Le contrôle des connaissances se déroulera le même jour dans chaque université, pour les candidats qui y sont inscrits, et les questions seront communes à l'ensemble des universités.</p> <p>Une épreuve orale d'admission comptant pour un tiers de la note globale.</p> <p>□</p> <p>Une note globale au moins égale à 15 sur 30 sera exigée pour l'obtention du diplôme.</p>
Lasers médicaux (DUIE)	<p>Pour avoir le droit de se présenter au contrôle final, les étudiants doivent avoir suivi le tronc commun et validé le stage pratique. Toutefois, un étudiant peut être autorisé, avec l'autorisation de son coordonnateur local, à se présenter à l'examen écrit même s'il n'a pas validé la totalité de son stage pratique. Mais il ne sera déclaré admis qu'une fois ce stage validé.</p> <p>Le contrôle final des connaissances est organisé, une fois par an, dans chaque Université, dans la langue locale. Il comprend une épreuve écrite anonyme d'une durée de 3 heures qui se déroule au même moment car l'épreuve est identique pour toutes les Universités. La ou les questions sont choisies par le Conseil Pédagogique et sont traduites dans la langue locale par le coordonnateur local.</p> <p>Pour être admis il faut obtenir une note au moins égale à 20 sur 40.</p>
Leçons de pratiques chirurgicales	<p>L'assiduité aux journées d'enseignement est exigée pour pouvoir se présenter à l'examen.</p> <p>L'examen comporte 2 contrôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Contrôle de l'assiduité aux journées d'enseignement. Une note est octroyée en présence de l'étudiant aux 10 journées d'enseignement : note sur 20 (2 points par séance). -Contrôle final des connaissances théoriques : le jour de l'examen final, les étudiants sont interrogés individuellement par écrit sur 2 questions du programme abordé pendant les 10 leçons (note sur 40). <p>Le diplôme sera délivré aux étudiants dont la somme des notes sera égale ou supérieure à 30/60 ;</p>
Lymphologie (opt pathologie vasculaire/pathologie ganglionnaire bénigne ou maligne)(DUIE)	<p>Le contrôle final des connaissances est organisé dans chaque université.</p> <p>1° Un examen écrit</p> <p>L'assiduité aux enseignements est obligatoire pour pouvoir se présenter aux épreuves écrites.</p> <p>L'examen écrit porte sur les matières théoriques abordées dans chacun des modules.</p> <p>L'étudiant peut se présenter à la fin de la 1ère année de l'enseignement s'il a suivi l'ensemble des modules de son option.</p> <p>La durée de l'écrit est de 3 heures.</p> <p>2° Un examen oral</p> <p>L'étudiant qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> . a satisfait aux stages pratiques proposés dans sa spécialité, . a obtenu la moyenne sur l'ensemble des questions de l'examen écrit, <p>peut se présenter à l'épreuve orale.</p> <p>Cet examen porte sur l'exposé d'un mémoire présenté par le candidat. Ce mémoire écrit sera remis aux différents membres du jury au minimum 10 jours avant l'épreuve orale.</p> <p>3° Admission</p> <p>Est déclaré admis, l'étudiant qui a obtenu la moyenne à l'examen écrit et à l'examen oral, a validé le stage pratique.</p>
Les maladies héréditaires du métabolisme (opt clinique/biologie)	<p>Une seule session est organisée en un lieu unique.</p> <p>L'évaluation comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve écrite de 3 heures notée sur 60. - une épreuve orale notée sur 40 - la rédaction d'un mémoire (à valider) <p>Pour être déclarés admis les candidats doivent obtenir la moyenne générale, la validation du mémoire (non noté) et la validation du stage pratique (non noté).</p> <p>Quand un candidat, pour des raisons médicales ou professionnelles, ne peut satisfaire à la totalité des obligations (stage en service agréé, mémoire, examen écrit et oral) durant la même année, le DIU pourra être effectué en 2 ans. Sous réserve d'avoir obtenu la moyenne d'admissibilité à l'écrit et à l'oral la 1ère année dont il gardera le bénéfice, l'étudiant sera dispensé de la part pédagogique des droits la 2ème année.</p>
Médecine foetale (opt médecin-gynéco-obstétricien/opt médecin)	<p>Contrôle des connaissances :</p> <p>À la fin de l'année est organisée une session d'examen dont les sujets et les modalités sont définis par le conseil pédagogique. Ne sont autorisés à se présenter à l'examen que les étudiants ayant suivi l'enseignement requis et accompli leurs stages pratiques.</p> <p>L'examen comprend une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 heures comportant plusieurs questions rédactionnelles. Chaque université assurera la correction d'une question.</p> <p>La correction des épreuves écrites est assurée par des membres du conseil pédagogique.</p> <p>L'examen écrit est noté sur 40.</p> <p>Un mémoire bibliographique est exigé pour la validation du D.I.U. option gynécologue-obstétricien et option médecin. Il est noté sur 20.</p> <p>Il est évalué par les membres du jury. Il doit donc être envoyé au secrétariat du ou des coordinateurs du D.I.U dans un délai minimal de 1 mois précédant la date des épreuves écrites, le cachet postal faisant foi, de manière à ce que les membres du jury en disposent à temps.</p> <p>L'appréciation du mémoire est assurée par un jury régional en veillant à ce que les candidats soient jugés par un jury comportant au moins un enseignant venant d'une autre région que celle dans laquelle le candidat est inscrit.</p> <p>La réussite à l'examen est prononcée par obtention de la moyenne entre épreuve écrite et mémoire.</p> <p>En cas de redoublement, si le candidat avait obtenu la moyenne à l'épreuve écrite ou au mémoire, cette note peut être conservée pour une durée de 1 an. Dans ce cas, le candidat doit néanmoins se réinscrire à la faculté l'année suivante.</p> <p>L'admission définitive du candidat au Diplôme Inter-Universitaire est prononcée par le jury au vu de l'ensemble des résultats du candidat.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Médecine manuelle - Osteopathie	<p>En cas de demandes supérieures aux capacités de formation, un examen probatoire pourra être réalisé et comportant une épreuve écrite et un entretien.</p> <p>Examen de fin de 1ère et 2ème année : -épreuve écrite : 1.30 h notée sur 20 (coef. 1) -épreuve orale : examen de travaux dirigés, noté sur 10 (coef. 1) sur 20 minutes et démonstration de techniques manipulatoires et examen clinique orthopédique, notée sur 10 (coef. 1) sur 20 minutes</p> <p>En fin de troisième année, en plus des épreuves écrite et orale, un mémoire devra être soutenu et l'étudiant devra obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>L'obtention du diplôme est conditionnée par la moyenne, chaque année aux épreuves écrite et orale et à la soutenance du mémoire terminal. La moyenne est donc demandée pour l'examen écrit noté sur 20 et pour l'examen oral, aussi noté sur 20. Il n'y a pas de compensation entre épreuves écrite et orale. Une note supérieure à 10/20 est nécessaire lors de la soutenance du mémoire.</p> <p>En cas d'échec, une deuxième session est organisée, selon les mêmes modalités de validation. L'étudiant pourra garder le bénéfice de la note obtenue à la 1ère session si elle est supérieure ou égale à la moyenne. En cas de nouvel échec, l'étudiant doit procéder à une nouvelle réinscription dans l'année d'échec.</p> <p>La réussite aux 2 premières années du diplôme permet d'obtenir le DIU de Médecine Manuelle-Ostéopathie, reconnu par l'Ordre des Médecins. Il permet également de poursuivre la formation par un diplôme universitaire complémentaire d'Ostéopathie Médicale qui confèrera à l'étudiant, ayant validé le cursus, le titre d'ostéopathe.</p>
Médecine et réanimation néonatale	<p>Les modalités de validation sont définies par la commission pédagogique et sont les suivantes:</p> <p>La participation aux quatre semaines d'enseignement est obligatoire avec au moins une participation active à chaque session d'enseignement interactif définie plus haut. Cette participation est évaluée et notée sur 20 pour l'ensemble des 2 années d'enseignement. Cette obligation permet de présenter l'examen;</p> <p>L' EXAMEN est organisé annuellement. Il comprend:</p> <p>Une épreuve écrite notée sur 80 comprenant une analyse de 4 cas cliniques ;</p> <p>Une épreuve orale de présentation bibliographique notée sur 40, dont 20 points pour la synthèse et 20 points pour l'analyse critique.</p> <p>Le mémoire sera noté sur 60: 20 points pour la qualité scientifique du travail; 20 points pour la présentation du travail (forme et rédaction); 20 points pour la soutenance. Celle-ci consiste en une présentation orale de 15 minutes suivie d'une discussion.</p> <p>NB : une note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.</p> <p>L'obtention du DIU de Médecine et Réanimation Néonatale nécessite:</p> <p>a. l'obtention d'un total minimum de 100 points aux épreuves définies ci-dessus. b. l'obtention d'au moins 100 unités de valeurs de F.M.C. tel que défini plus haut. c. la validation de 24 mois de stages pratiques (vacances comprises) prononcée par le jury après avis du ou des chefs de service concernés, y compris des 48 gardes médicales et la compétence attestée de prise en charge des nouveau-nés en maternité.</p>
Médecine de rééducation	<p>Il y a 2 sessions d'examen par an pour chaque année d'études. Le lieu de l'examen est décidé par le conseil pédagogique chaque année.</p> <p>Seuls sont admis à se présenter aux examens de fin de 1ère et 2ème années d'études, les candidats autorisés par le Directeur de l'enseignement après contrôle de leur assiduité et du respect de la maquette du contrat de formation individualisée.</p> <p>7.1. Première année L'examen de fin de 1ère année consiste en une épreuve écrite anonyme (deux questions rédactionnelles) de 2 heures, notée de 0 à 20, portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours de l'année.</p> <p>Pour être admis en 2ème année de l'enseignement, le candidat doit avoir obtenu une note au moins égale à 20/40.</p> <p>Les sujets de l'épreuve écrite anonyme sont choisis par le directeur de l'enseignement du diplôme interuniversitaire de médecine de rééducation.</p> <p>7.2. Examen de fin d'études L'examen de fin d'année consiste en : - une épreuve écrite anonyme (deux questions rédactionnelles) de 2 heures notée de 0 à 20, portant sur l'ensemble du programme théorique dispensé au cours des deux années. - une épreuve pratique sous forme d'un dossier clinique noté de 0 à 20.</p> <p>Les sujets de l'épreuve écrite anonyme sont choisis par le Directeur de l'enseignement du diplôme interuniversitaire.</p> <p>Pour être déclaré admis, il est nécessaire d'obtenir une note au moins égale à 20/40 à la somme des notes des deux épreuves et de valider les stages pratiques.</p> <p>Redoublement : En cas de non-validation des épreuves, le candidat est autorisé par le directeur de l'enseignement à redoubler, une fois, chaque année d'études après acceptation d'un nouveau Contrat Individualisé de Formation.</p>
Médecine et traumatologie du sport	<p>« L'enseignement est sanctionné par un examen en fin d'année L'admissibilité à l'examen est conditionnée par la présence et l'assiduité du candidat aux différents enseignements. Tous les candidats admissibles doivent se présenter à l'épreuve écrite. - Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne à cette épreuve sont déclarés admis - En cas de note inférieure à la moyenne, les candidats doivent se présenter à une épreuve orale complémentaire. Ils seront déclarés admis lorsque la note globale : note écrite (coef. 2) + note orale (coef. 1) est égale ou supérieure à la moyenne ».</p>
Mémoire normale et pathologie de la mémoire	<p>Il y a deux sessions d'examen par an organisées en juin et septembre.</p> <p>Les connaissances sont évaluées par : Un examen écrit de 2 heures (noté sur 20). La rédaction d'un mémoire (noté sur 20) évalué par deux lecteurs de l'équipe des responsables scientifiques et de l'équipe pédagogique des 3 facultés. Une soutenance publique du mémoire pourra dans certains cas être exigée.</p> <p>Pour être déclaré admis à l'examen, le candidat doit obtenir la moyenne à chacune des deux épreuves.</p> <p>Le stage de 10 demi-journées dans un centre mémoire labellisé est validé par une attestation du ou des maître(s) de stage. L'étudiant fournira également un rapport de stage.</p> <p>Si un étudiant est ajourné à la session de juin, et s'il a obtenu la moyenne à l'une des épreuves, écrite ou mémoire, ou s'il a validé le stage, il garde le bénéfice de cette épreuve pour la 2ème session ou pour l'année universitaire suivante.</p>
Méthodologies de la recherche médicale et chirurgicale	<p>Présence obligatoire des étudiants pour être autorisés à se présenter à l'examen.</p> <p>Examen écrit de trois heures : 2 questions de 1,30 heure, de même coefficient, notée chacune sur 20 faisant appel à la fois à des connaissances acquises au cours de l'enseignement, des analyses de résultats d'articles.</p> <p>Session de rattrapage sous forme d'oral Admission : moyenne générale sur un total maximum de 40 Si l'étudiant a obtenu une note inférieure à 20/40 à la session écrite de juin, il est autorisé à se présenter à la session orale de rattrapage notée sur 40.</p> <p>La session orale de rattrapage aura lieu la première quinzaine de septembre. Une question sera donnée par le jury, le candidat ayant une demi-heure pour la préparer. Il exposera le sujet sur une durée maximale de 10 minutes, le jury posant des questions complémentaires sur une durée de 10 minutes environ de façon à évaluer les connaissances des candidats. Pour la session de rattrapage, le jury est formé d'un président et de trois enseignants choisis parmi les responsables de modules.</p>
Neuro-oncologie	<p>- Le contrôle des connaissances s'effectuera en cours et à la fin de la seconde année. La validation de la première année sera basée sur l'assiduité aux séminaires et la participation aux staffs-TD. Un certificat de validation de la première année sera remis à l'étudiant pour permettre son inscription à la seconde année.</p> <p>- Le contrôle des connaissances à la fin de la seconde année comporte des épreuves écrites, des épreuves pratiques orales et la présentation d'un mémoire (mémoire classique ou article rédigé selon les modalités requises pour proposition à une revue scientifique à comité de lecture).</p> <p>- Les épreuves écrites se dérouleront dans chaque université co-contractante sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de cette université. D'une durée de deux heures, elles pourront porter sur l'ensemble des questions enseignées.</p> <p>- Les épreuves pratiques s'effectueront par oral sur des dossiers neuro-oncologiques. La banque de dossiers sera constituée et renouvelée tous les deux ans. Plusieurs cas seront soumis à chaque candidat. Cette épreuve se déroulera dans une des villes co-contractante.</p> <p>- Le mémoire sera réalisé au cours du stage pratique sous la responsabilité du chef de service qui accueillera l'étudiant. Il sera jugé lors des épreuves orales par l'ensemble du jury.</p> <p>- La moyenne est exigée pour chacune des épreuves écrites, pratiques et pour le mémoire.</p> <p>L'obtention du diplôme nécessitera l'ensemble des conditions suivantes: - la validation du stage pratique - une note supérieure ou égale à la moyenne à l'épreuve écrite - une note supérieure ou égale à la moyenne à l'épreuve pratique - une note supérieure ou égale à la moyenne au mémoire.</p> <p>En cas d'échec L'autorisation de doublement et les modalités de suivi des enseignements et stages des candidats à une réinscription feront l'objet d'une décision individuelle</p>
Neuro-réanimation	<p>Il y a deux sessions d'examen par an, organisées en juin et en septembre.</p> <p>Le contrôle des connaissances est commun aux différentes Universités.</p> <p>Il comprend plusieurs parties : - un examen écrit (4 cas cliniques avec chacun 5 questions courtes, durée 1 heure, noté sur 20) - une présentation de cas clinique notée par un jury (cas clinique, 30 min, noté sur 20). - les ateliers pratiques font l'objet d'une vérification d'acquisition d'objectif. Le stage pratique, le cas échéant, fait également l'objet d'une validation par le maître de stage.</p> <p>L'obtention du diplôme nécessite d'obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (examen écrit et cas clinique) et d'avoir validé un atelier pratique, et le cas échéant le stage pratique.</p> <p>Les candidats ajournés à la 1ère session gardent le bénéfice de l'examen écrit et/ou du cas clinique s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20, et/ou la validation de l'atelier pratique et le cas échéant, du stage pratique pour la 2ème session d'examen.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Oncologie pédiatrique	<p>Épreuve écrite - coefficient 1 d'une durée de 1 h 30 programmée en juin et notée sur 20. Elle comporte des questions portant sur les aspects cliniques (diagnostiques et thérapeutiques) et biologiques dans le domaine des cancers de l'enfant.</p> <p>Examen clinique objectif et structuré (ECOS) – coefficient 1 programmé en juin et noté sur 20. Il évalue la capacité opérationnelle de l'étudiant dans trois situations différentes. <input type="checkbox"/></p> <p>Seuls sont admis à se présenter les candidats autorisés par le Directeur de l'Enseignement après contrôle de leur assiduité (pas plus de quatre absences motivées sur les 20 journées d'enseignement).</p> <p>session de rattrapage Une session de rattrapage est organisée en septembre pour les étudiants dont la moyenne obtenue aux épreuves de la session de juin est inférieure à 10/20. Elle comporte une épreuve écrite et un examen clinique objectif et structuré.</p> <p>Soutenance orale du mémoire - coefficient 1 Le travail de recherche est jugé et noté sur 20 par le Jury à l'issue d'une soutenance publique organisée en octobre. <input type="checkbox"/></p> <p>Validation du stage pratique : Elle est conduite par le responsable de stage.</p> <p>Conditions d'obtention du diplôme :</p> <p><input type="checkbox"/> admission est prononcée par le Jury après la soutenance orale. Elle nécessite que la moyenne des notes obtenues à l'épreuve écrite et à l'examen clinique objectif et structuré (éventuellement après l'épreuve de rattrapage) soit supérieure ou égale à 10/20, et que la note obtenue à la soutenance orale du mémoire soit supérieure ou égale à 10/20. Le Jury prend en compte l'avis du responsable du stage.</p> <p>La formation peut éventuellement être étalée sur deux ans (deux inscriptions consécutives) après avis du Conseil Pédagogique. La validation du diplôme est alors réalisée à la fin de la seconde année.</p> <p>Le redoublement est possible après avis du Conseil Pédagogique. Le report d'une partie des acquisitions peut être envisagé. La décision est prise par le Jury, au cas par cas.</p>
Pathologie chirurgicale rétinovitréenne	<p>Il sera organisé deux sessions d'examen par an : une session en juin et une en septembre.</p> <p>L'assiduité aux enseignements (90 % de présence obligatoire) est exigée pour pouvoir se présenter à l'examen.</p> <p>L'examen de fin d'année comprend : -une épreuve écrite composée de 2 questions rédactionnelles, dotées chacune d'un coefficient 1</p> <p>Les candidats sont déclarés admis, s'ils ont obtenu une note au moins égale à la moyenne générale entre épreuve écrite et mémoire.</p>
Pathologie et chirurgie orbito-palpébro-lacrymale	<p>L'assiduité aux enseignements et la validation du stage pratique sont exigées pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances. La présence à au moins 4 des 5 modules organisés au cours de l'année est nécessaire. Les épreuves de contrôle des connaissances portant sur le programme désigné ci-dessus comportent :</p> <p>La validation de la 1ère année comporte : La présence à au moins 3 des 4 modules est obligatoire. Un examen de fin de première année écrit, anonyme, de 2 heures sous forme de quatre questions portant chacune sur un des modules. Chaque question est notée sur 20 et la validation de la première année nécessite l'obtention de 40 points sur 80 à l'examen. Toute note inférieure à 5 à l'une des quatre questions est éliminatoire.</p> <p>La validation de la 2ème année comporte : Un examen oral noté sur 20, organisé en fin d'année en présence d'au moins 3 des 4 enseignants titulaires du DIU. La validation du diplôme sera obtenue en fin de 2ème année par : -une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen oral -un mémoire validé -un stage validé</p> <p>L'étudiant n'ayant pas obtenu cette validation garde le bénéfice de l'acquisition de sa 1ère année et peut se représenter à une 2ème année ultérieurement. Une session de rattrapage sera organisée en septembre pour l'examen de 1ère et de 2ème années pour les candidats n'ayant pu, pour des raisons médicales dûment certifiées, être présents au premier examen.</p>
Pathologie fœtale et placentaire	<p>Enseignement théorique -Un examen théorique en fin de 2e année (comptant pour les 2/3 de la note globale) • noté sur 20 (une note inférieure à 8/20 est éliminatoire) • sous forme de QCM, questions rédactionnelles, cas cliniques.</p> <p>-Un mémoire sous la direction d'un responsable (comptant pour 1/3 de la note globale) • noté sur 10 (une note inférieure à 3/10 est éliminatoire) • soutenance en fin de 2ème année.</p> <p>Pour valider leur formation théorique, les candidats doivent obtenir une note globale au moins égale à 15 sur 30 (sans note éliminatoire) et avoir été présents à chacun des 6 modules de l'enseignement théorique (sauf cas de force majeure, soumis à l'appréciation du jury).</p> <p>Il y a redoublement si la note globale est inférieure à 15 sur 30 ou en cas de note éliminatoire.</p> <p>• Le bénéfice de la note du mémoire peut être conservé si elle n'est pas éliminatoire. • Le bénéfice de la note de l'examen théorique peut être conservé si elle n'est pas éliminatoire. Dans ce dernier cas, l'étudiant est dispensé des enseignements</p> <p>Validation du stage pratique : L'attestation de validation du stage pratique est établie par le seul responsable du laboratoire où l'étudiant a pratiqué la majorité (au moins 26) autopsies fœtales si ce responsable est membre de la Commission Pédagogique Nationale. Si le responsable n'est pas membre de cette commission, l'attestation est établie conjointement par le responsable dudit laboratoire et par un membre de la Commission Pédagogique Nationale. Dans tous les cas, une copie de cette attestation de validation doit être communiquée aux deux coordonnateurs nationaux du DIU. Seule l'attestation de stage pratique, délivrée selon les modalités ci-dessus, pourrait conférer un éventuel agrément à l'exercice de la fœtopathologie.</p> <p>Le diplôme est délivré au candidat ayant validé la formation théorique et pratique.</p>
Pathologie osseuse médicale	<p>L'évaluation tient compte de la moyenne du contrôle continu et de l'examen final, selon la pondération suivante : - le contrôle continu sous forme de QCM chaque semaine d'enseignement compte pour 1/3 de la note finale - l'examen écrit final comporte des questions rédactionnelles courtes portant sur l'ensemble de l'enseignement et compte pour 2/3 de la note finale - le stage pratique, non noté, est obligatoire et doit être validé.</p> <p>Sont éliminatoires : - 3 contrôles continus manqués - une note inférieure à 6/20 à l'un des deux items (note moyenne)</p> <p>La moyenne de 10/20 est exigée, ainsi que la validation du stage pratique, pour la réussite au DIU.</p> <p>Mentions : 12 ≤ 14 mention AB 14 ≤ 16 mention B > 16 mention TB</p>
Pédagogie médicale	<p>7.1. L'assiduité et la participation aux différentes activités sont strictement obligatoires. Le Bureau Local assure l'évaluation continue des activités locales et en surveille la fréquentation ; il transmet au Bureau Exécutif local ses observations. <input type="checkbox"/></p> <p>7.2. S'il a satisfait aux exigences précédentes, le candidat peut présenter un mémoire devant le jury local. Ce mémoire porte sur une activité pédagogique personnelle. Un exemplaire imprimé est remis 2 semaines à l'avance à chacun des membres du jury.</p> <p>7.3. Le candidat est admis à recevoir le D.I.U. si son mémoire est accepté par le jury local. <input type="checkbox"/></p>
Pédagogie et simulation en santé	<p>L'assiduité et la participation aux différentes activités sont strictement obligatoires. Pour l'ensemble de l'année un maximum de trois absences est toléré en ce qui concerne l'unité de pédagogie. Une absence à la semaine de simulation proprement dite est rétroactive pour la validation future du DIU. Le Bureau Local assure l'évaluation continue des activités locales et en surveille la fréquentation ; il transmet au Bureau Exécutif local ses observations. <input type="checkbox"/></p> <p>La validation des deux unités est indépendante ; elles sont requises de manière indépendante et sont nécessaires pour la présentation du mémoire. <input type="checkbox"/></p> <p>S'il a satisfait aux exigences précédentes, le candidat peut présenter un mémoire devant le jury local. Ce mémoire porte sur une activité pédagogique personnelle. Un exemplaire imprimé est remis 2 semaines à l'avance à chacun des membres du jury.</p> <p>Le candidat est admis à recevoir le D.I.U. si son mémoire est accepté par le jury local. Le jury est composé des membres du Bureau Exécutif local (un membre du bureau interrégional peut être invité) ou de leurs suppléants. <input type="checkbox"/></p> <p>Si le candidat est déjà titulaire d'un DIU de pédagogie médicale français, quelle que soit l'Université d'origine, il lui est possible de ne valider que la semaine de simulation proprement dite.</p>
Pelvi-périnéologie	<p>a) Partie théorique : Un mémoire dont le sujet sera établi en accord avec le responsable du DIU, sera rendu par l'étudiant, et comptera pour la moitié de la note théorique. Une épreuve finale sous forme d'examen oral comptera également pour la moitié de la note théorique. Les sujets de l'examen oral sont les mêmes pour toutes les Universités et feront l'objet d'un tirage au sort parmi les sujets des trois unités d'enseignement. Une note pour la partie théorique inférieure à 10/20 est éliminatoire.</p> <p>b) Partie pratique : La partie pratique comprendra l'équivalent de 60 Heures de stage de pelvi-périnéologie. Le ou les lieux de stage seront décidés en accord avec le comité de pilotage du DIU. L'évaluation de cette partie sera notée sur 20, sous la forme d'une épreuve pratique. En cas de réinscription (échec à l'examen pratique ou théorique), l'étudiant garde le bénéfice de l'évaluation pratique ou théorique si la note est supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>Il n'existe pas de compensation possible entre la partie théorique et la partie pratique. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire. L'obtention du diplôme nécessite la validation de la partie théorique et de la partie pratique.</p>
Pneumologie pédiatrique	<p>L'enseignement théorique est sanctionné par un examen écrit à la fin de chacune des deux années. L'examen de fin de 1er année (UE1) est assuré par l'Université Pierre et Marie Curie, l'examen de fin de 2ème année (UE2) par l'Université de Lorraine. Il n'y a pas de contrôle continu et une seule session annuelle est prévue. La moyenne à l'épreuve écrite de 1ère année est exigée pour le passage en 2ème année.</p> <p>Les mémoires réalisés au cours du stage pratique font l'objet d'une présentation orale en fin de 2ème année (UE3), suivie de questions, devant un jury composé de 4 à 5 maîtres de stage. La validation de la 2e année exige la moyenne à l'examen théorique écrit terminal de 2ème année la moyenne à la soutenance du mémoire, sans compensation possible entre ces deux épreuves.</p> <p>Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu la moyenne à chacune des 3 UE et ayant validé les stages pratiques. Le diplôme final est délivré par l'Université de Lorraine.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Podologie médicale	<p>La modalité de l'obtention de l'examen repose sur une :</p> <p>1 une note moyenne de coefficient 1 de l'ensemble des QCM validant les UE1 et UE2 2 une assiduité aux enseignements pratiques (obligatoire à l'obtention du DIU de podologie) 3 un examen final comportant 5 questions avec un coefficient 3 4 une présence obligatoire à l'UE 4 qui se déroulera chaque année à NANCY</p> <p>L'obtention du DIU de podologie requiert d'avoir une note moyenne supérieure ou égale à 10 et d'avoir eu une assiduité aux enseignements pratiques et de l'UE4.</p>
Pratiques médicales en santé travail pour la formation des collaborateurs médecins (4 ans)	<p>7.1 : Evaluation de la première partie de la formation (fin de 2ème année) :</p> <p>a) Enseignements théoriques : La présence aux enseignements théoriques est obligatoire. L'évaluation comprend lors de la première session : -une évaluation écrite en fin de 2ème année portant sur l'ensemble du programme dont la note comptera pour 80% de la note finale de l'évaluation des enseignements théoriques. Sa durée sera de 2 heures et l'épreuve comportera 4 questions rédactionnelles -deux présentations orales lors des journées d'enseignement des 2 premières années dont la moyenne des notes comptera pour 20% de la note finale de l'évaluation des enseignements théoriques.</p> <p>La validation des enseignements théoriques nécessite une note globale d'au moins 10/20. En cas d'échec lors de la première session l'étudiant aura la possibilité de passer un examen oral de rattrapage. En cas d'échec à l'épreuve de rattrapage, l'étudiant peut prendre une nouvelle inscription sous réserve de l'accord du Conseil pédagogique interrégional. Il peut conserver les notes au-dessus de la moyenne déjà obtenues.</p> <p>b) Stages initiaux (2 fois 3 mois) L'enseignant responsable pour les 3 mois en milieu hospitalo-universitaire et/ou institutionnel fournira une attestation de validation écrite du stage. Le médecin du travail tuteur, pour les 3 mois en service de santé au travail, fournira une attestation de validation écrite du stage ce 1er stage. En cas de non validation, l'étudiant aura la possibilité de refaire un stage pratique dont la durée pourra aller jusqu'à une période équivalente, selon l'avis du Conseil Pédagogique Interrégional</p> <p>c) Formation pratique encadrée Le médecin du travail tuteur fournira une attestation de validation de la formation pratique accompagnée d'une appréciation écrite sur l'acquisition des compétences par le candidat correspondant à l'ensemble des objectifs pédagogiques.</p> <p>Le candidat établira un court rapport décrivant les activités réalisées correspondant aux objectifs pédagogiques de la formation. La validation de la formation pratique encadrée se fera sous la forme d'une présentation orale de ce rapport en fin de 2ème année.</p> <p>Une note d'au moins 10/20 sera nécessaire pour la validation. En cas d'échec, l'étudiant aura la possibilité de faire une nouvelle présentation lors de l'examen oral de rattrapage.</p> <p>7.2 : Evaluation de la deuxième partie de la formation (fin de 4ème année) :</p> <p>a) Formation pratique encadrée Durant les 3ème et 4ème années, la formation pratique tutorée sera validée par un rapport écrit d'acquisition de compétences remis en fin de cursus et réalisé par l'étudiant avec l'appréciation du tuteur. Une note d'au moins 10/20 sera nécessaire pour la validation. En cas d'échec, l'étudiant aura la possibilité de faire une nouvelle présentation lors d'un examen oral de rattrapage.</p> <p>b) Journées de regroupement pédagogique L'enseignant responsable fournira une attestation de participation à ces journées.</p> <p>c) Mémoire de fin de formation Le mémoire sera rédigé par écrit et soutenu à l'oral par le candidat devant le Conseil Pédagogique Interrégional à l'issue des 4 ans de formation en octobre. Une note d'au moins 10/20 est nécessaire pour la validation. En cas d'échec lors de la première session l'étudiant aura la possibilité de passer un examen oral de rattrapage. Le jury de l'examen comprend au moins 3 membres du Conseil pédagogique interrégional dont au moins 2 enseignants de l'interrégion.</p> <p>La validation du DIU nécessite : - Une note globale d'au moins 10/20 aux enseignements théoriques - Une note d'au moins 10/20 à la formation pratique encadrée en fin de 2ème année - Une note d'au moins 10/20 au rapport d'acquisition des compétences en fin de 4ème année - Une note d'au moins 10/20 au mémoire - L'obtention des attestations de validation des différents stages - L'obtention de l'attestation de participation aux journées d'enseignement et de regroupement pédagogique.</p>
Pratiques médicales en station thermale	<p>Le diplôme s'obtient par capitalisation de 60 ECTS, la présence active aux cours et au stage, la validation des enseignements tels que précisée dans chacune des UE et par la production d'un mémoire.</p> <p>L'enseignement est évalué par : - l'assiduité aux enseignements - des épreuves écrites correspondant aux UE 1, 2 et 3 d'une durée de 3 heures (coefficient 2) - la soutenance du mémoire (coefficient 1) - la validation d'un stage en milieu thermal (coefficient 1).</p> <p>Le travail de mémoire est une production écrite soutenue à l'oral. Le mémoire pourra être rédigé sous forme d'article. L'évaluation du stage sera faite par une appréciation littérale et critériée de l'investissement en stage par le maître de stage et validée par le responsable local du diplôme.</p> <p>L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux épreuves écrites, au mémoire et au stage est égale ou supérieure à la moyenne.</p> <p>Une session principale est organisée par année.</p> <p>L'obtention de ce diplôme peut s'envisager en discontinu sur deux ou trois ans, par capitalisation d'ECTS en lien avec les UE. Pour ce faire, une inscription annuelle à taux plein est demandée pour l'année n, 50% pour l'année n+1 et 50 % pour l'année n+2.</p> <p>Le diplôme est obtenu si le candidat totalise 60 ECTS : 15 ECTS pour les 3 UE théoriques (5 ECTS par UE), 20 ECTS pour les stages et 25 ECTS pour le travail de mémoire produit écrit et soutenu.</p>
Prise en charge de l'insuffisance cardiaque :	<p>Assiduité L'assiduité à l'ensemble de l'enseignement est obligatoire.</p> <p>Modalités d'examen En fin d'année est organisée une seule session d'examen comportant 2 épreuves, l'une écrite et l'autre orale.</p> <p>L'épreuve écrite a une durée globale de 3 heures et comporte 2 sujets (un sujet théorique et un sujet pratique) pour tous les candidats. Cependant, les sujets seront différents selon l'option (médicale ou paramédicale) attribuée au candidat lors de son inscription en fonction de sa formation. Chaque sujet est noté sur 20.</p> <p>L'épreuve orale consiste en la présentation du mémoire ou de l'article soumis à publication. Une note sur 20 est attribuée.</p> <p>Le candidat est déclaré reçu à l'examen s'il a obtenu une note globale supérieure ou égale à la moyenne, sans note éliminatoire (égale à zéro) à chacune des 2 épreuves.</p> <p>Dépôt du mémoire ou de l'article soumis à publication Le dépôt du mémoire ou de l'article soumis à publication doit être effectué avant les épreuves d'examen de fin d'année.</p> <p>En cas d'échec En cas d'échec, tout candidat peut se présenter à une session ultérieure par une nouvelle inscription. Seul le mémoire peut être conservé pour l'examen sous réserve de l'accord de la Commission de Coordination.</p>
Radiothérapie externe haute technicité	<p>L'enseignement est sanctionné par une épreuve écrite organisée le lendemain du dernier jour de la 4ème et dernière session à Nice. (3 h – QCM + 2 questions rédactionnelles) Le rapport de stage d'un maximum de 40 pages de préférence, rédigé dans l'esprit d'un article sera remis au plus tard le 30 juillet au responsable du stage, avec envoi / email au responsable de stage et au Dr J. Thariat. Rédaction en anglais possible. Le rapport de stage sera noté sur le fond et la forme. Le candidat devra obtenir la moyenne à chaque épreuve pour être déclaré admis au diplôme.</p>
Radiologie oto-neuro-ophtalmologie	<p>Les examens de fin d'année ont lieu alternativement à Strasbourg et à Nancy. Il y a une session d'examen.</p> <p>Examen de fin année :</p> <p>L'enseignement est sanctionné à la fin de l'année par une épreuve écrite de 3 h (notée sur 20) et une épreuve orale (notée sur 20). Les candidats sont déclarés admis au DIU s'ils obtiennent une note globale au moins égale à 20.</p>
REGARDE- échogRaphie et rhumatologie intErventionnelle avec GuidAge RaDioscopique ou EchogRaphique	<p>Les connaissances seront validées pour 1/3 sur les images envoyées (qualité, précision, annotations et commentaires). Pour 1/3 par les QCM remplis tous les 2 mois sur internet. Pour 1/3 de la note finale par un examen écrit en fin de formation (mois de Juin).</p> <p>L'examen sera organisé si possible dans les différents CHU afin d'éviter des déplacements aux candidats et sous réserve que le principe d'égalité des étudiants devant le règlement des examens et dans le déroulement des épreuves soit respecté, et sera réalisé à partir de QCM, de commentaires d'images, de coupes anatomiques ou de questions ouvertes courtes.</p> <p>L'examen théorique final sera organisé sous forme papier si possible dans les différents CHU des membres du Conseil Scientifique. Tous les candidats devront valider la partie théorique des cours sur internet ainsi que les 2 jours de formation pratique initiale avant de valider la suite du programme pédagogique. Ensuite, deux options seront possibles. Pour les candidats ne souhaitant ni ne pouvant effectuer de gestes sous radioscopie, la formation pratique sera orientée sur l'échographie uniquement (option E). Pour les autres (option E+R), la formation pratique concernera à la fois la radioscopie et l'échographie.</p> <p>Les candidats pouvant justifier d'un diplôme d'échographie certifié, et sur présentation de celui-ci, seront dispensés des 2 jours de formation initiaux ainsi que des après-midis de stage portant sur l'examen échographique des articulations. Ils suivront le reste de l'enseignement et seront soumis aux mêmes conditions de contrôle permanent (envoi des images + réponses aux QCMs) ainsi qu'aux mêmes conditions d'examen que les autres candidats.</p>
Remise à niveau en vue de l'exercice de la médecine générale	<p>Méthodes et outils pédagogiques Les méthodes et outils pédagogiques sont ceux utilisés au cours du DES de médecine générale, avec tutorat-enseignement, stage pratique, groupe d'échange de pratique, productions de traces écrites d'apprentissage en lien avec les 11 familles de situations.</p> <p>Modalités du contrôle des connaissances Chaque étape fait l'objet d'une validation spécifique avec un compte-rendu écrit validé par le tuteur qui est joint au portfolio de l'étudiant. A l'issue de son stage ambulatoire, le maître de stage responsable remplit un avis de validation qu'il transmet au responsable du DIU du département. La validation du diplôme est prononcée à l'issue de la délibération du jury calquée sur les modalités de validation du DES de médecine générale. (Validation des stages, validation du portfolio, FMC, TCS...) (cf annexe 2)</p> <p>Nombre de sessions annuelles, une par candidat, une fois son évaluation formative satisfaisante</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Rythmologie et stimulation cardiaque	<p>L'enseignement comporte :</p> <p><u>un module théorique</u> de 100 heures, réparti de la façon suivante : 60 heures d'enseignement théorique réparties sur 2 années, à raison d'une semaine chaque année : alternativement une année est consacrée à l'enseignement de la stimulation pendant une semaine et une année est consacrée à l'enseignement de la rythmologie pendant une semaine. La participation à cet enseignement théorique est obligatoire. Il est organisé annuellement en un lieu centralisé. 40 heures de formation théorique et pratique par la participation obligatoire aux « journées » organisées annuellement par le groupe de travail "Rythmologie et stimulation cardiaque" de la Société Française de Cardiologie, chaque session équivalent à 15 heures d'enseignement théorique. Ce module est validé par un examen portant sur la Rythmologie et la stimulation organisé annuellement à l'échelle de l'interrégion (1 seul centre d'examen par interrégion) au moyen d'une épreuve écrite anonyme durant 3 heures, notée sur 60 et comportant une ou plusieurs questions rédactionnelles portant sur un total de 20 points et plusieurs cas cliniques et quiz ECG portant sur un total de 40 points.</p> <p><u>Un module de surveillance</u> sous forme de participation active à : des consultations spécialisées de suivi, de programmation et de réglage optimal des pacemakers et des défibrillateurs des réunions de discussion d'indications de stimulation et de choix du stimulateur Ce module est validé par le jury inter-régional en collaboration avec le Maître de stage sur présentation du carnet de stage validé. Le candidat doit avoir participé au suivi et à la programmation de 80 stimulateurs et/ou défibrillateurs. Ce module est noté sur 20. <input type="checkbox"/></p> <p><u>Un module d'implantation</u> permettant au candidat de participer à un minimum de 80 implantations (stimulateurs et/ou défibrillateurs), dont la moitié au titre d'opérateur principal. Ce module est validé par le jury inter-régional en collaboration avec le Maître de stage sur présentation du carnet de stage validé. Il est noté sur 20.</p> <p><u>Un module d'ablation</u> permettant au candidat de valider 50 procédures d'ablation effectuées à titre d'opérateur principal (les ablations de jonction auriculo-ventriculaire ne sont pas prises en compte). Ce module est validé par le jury inter-régional en collaboration avec le Maître de stage sur présentation du carnet de stage validé. Il est noté sur 20.</p> <p>Pour valider un module il faut obtenir la moyenne à ce module. Plusieurs modules peuvent être suivis en même temps mais la durée globale de la formation pour le DIU ne peut être inférieure à 2 ans.</p> <p>Pour obtenir le DIU, le candidat doit avoir validé les 4 modules : théorique, ablation, surveillance, implantation (cf. article 6). La validation du module théorique et du module d'ablation seuls permet d'obtenir l'attestation en électrophysiologie interventionnelle. La validation du module théorique et du module d'implantation seuls permet d'obtenir l'attestation d'implantation en stimulation et défibrillation. La validation du module théorique et du module de surveillance seuls permet d'obtenir l'attestation de surveillance des prothèses cardiaques implantées. La validation de l'attestation et du diplôme est organisée par le coordonnateur inter-universitaire. En cas d'échec au module pratique, les candidats ont la possibilité de conserver le bénéfice du module théorique pendant 4 ans. La validation éventuelle du DIU doit se faire dans un délai de 2 à 4 ans après la 1ère inscription.</p>
Santé de l'enfant	<p>Il y a une session d'examen par an.</p> <p>Sont autorisés à se présenter à l'examen les candidats ayant participé régulièrement aux enseignements.</p> <p>L'examen comporte :</p> <p>-une épreuve écrite (coefficient 2), -une épreuve orale (coefficient 2).</p> <p>Pour être admis le candidat doit obtenir la moyenne à chaque épreuve.</p> <p>En cas d'échec, l'étudiant sera admis à se représenter une seule fois. Il devra subir à nouveau l'ensemble des épreuves.</p>
Santé et précarité	<p>La validation exige la présence du candidat à chacune des séances d'enseignement présentiel (une seule absence justifiée sur l'ensemble des séances est acceptée après avis du directeur) et une note de 0 à 20 au mémoire et au rapport de stage. Pour être déclaré admis, le candidat devra obtenir la moyenne au mémoire et au rapport de stage.</p>
Santé tropicale et pathologie du voyageur (enseignement 1 an/2)	<p>L'assiduité aux enseignements est exigée pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances.</p> <p>Ces épreuves portant sur le programme de l'enseignement comportent :</p> <p>une épreuve d'admissibilité écrite, anonyme de deux heures sous la forme de questions rédactionnelles comptant pour deux tiers de la note globale. Une note au moins égale à 8 sur 20 sera exigée pour passer l'épreuve d'admission. Le contrôle des connaissances se déroulera le même jour dans chaque université, pour les candidats qui y sont inscrits et les questions seront communes à l'ensemble des universités.</p> <p>une épreuve d'admission orale comptant pour un tiers de la note globale. Le jury de l'examen oral est constitué dans chaque université d'au moins 2 membres dont un extérieur à cette université. Les jurys sont proposés par le conseil des enseignants. Une note globale au moins égale à 15 sur 30 sera exigée après délibération du jury pour la délivrance du diplôme.</p> <p>il sera organisé une seule session d'examen tant pour l'écrit que pour l'oral.</p>
Sexologie	<p>La validation nationale en fin de 3ème année comporte une notation sur 20 qui sera composée :</p> <p>- Pour 40% de la note de l'examen national écrit portant sur l'ensemble du programme national - Pour 30% sur le mémoire noté sur 20 points selon les critères d'évaluation suivants :</p> <p>Intérêt et originalité du sujet 2 points Etudes prospectives, en quête personnelle 1 point Définition des objectifs du mémoire, hypothèse de travail 1 point Matériel et méthodes 4 points Exposé des résultats 4 points Analyse et commentaires 4 points Recherche, exploitation et présentation bibliographique 2 points Présentation générale 2 points</p> <p>- Pour 20% sur les notes régionales de contrôle continu (examen terminal régional) de la 1ère et 2ème année. - Pour 10% sur les travaux et l'implication personnelle du candidat, évalués sur 20 points selon les critères suivants :</p> <p>Travaux personnels sur 8 points (consultations en sexologie, participation à des congrès, publications et communications dans le domaine de la sexologie) Formations personnelles en rapport avec la sexologie sur 8 points (DU andrologie, TCC, formation aux thérapies corporelles, abonnement à des revues, congrès...) Titres sur 4 points (titres hospitaliers, universitaires, spécialités appartenant aux domaines de la sexualité humaine).</p> <p>Note éliminatoire : l'étudiant qui obtient une note entre 0 et 4 inclus, à l'une des trois questions de l'examen national écrit ne pourra pas être reçu quelles que soient ses autres notes.</p>
Soins palliatifs et accompagnement	<p>L'obtention du DIU soins palliatifs et accompagnement nécessite :</p> <p>- La présence aux enseignements : La présence aux cours est obligatoire, une feuille d'émargement circulera matin et après-midi. A titre exceptionnel et sur justification écrite, 4 demi-journées d'absence sur l'année universitaire pourront être tolérées. Au-delà, la situation de l'étudiant sera examinée par le comité pédagogique.</p> <p>- La réussite à l'examen écrit de fin de 1ère année permettant la délivrance d'une attestation de validation de fin de 1ère année</p> <p>Les étudiants composent dans leur ville d'inscription. L'examen est une épreuve écrite de 3h, commune aux 5 facultés, comportant soit des questions communes avec une grille de correction adaptée à la profession du candidat, soit des questions spécifiques selon la profession du candidat. La première session de l'épreuve a lieu en juin, la validation de la première année nécessite une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve. Une session de rattrapage a lieu en septembre. Une note égale à 0 est éliminatoire.</p> <p>- La réalisation d'un stage en 1ère année :</p> <p>Chaque étudiant réalisera un stage court d'observation de 3 jours (dans le courant de l'année et plutôt en fin de formation) dans une structure de soins palliatifs reconnue par la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (liste fournie aux étudiants, validée par la SFAP) ou, à défaut agréée par le comité pédagogique. Le stage sera choisi en fonction d'objectifs préalablement définis et acceptés et qui fera l'objet d'un rapport de stage selon des modalités définies dans un règlement intérieur. Les objectifs du stage doivent être préalablement définis clairement. L'étudiant réalise un rapport de stage. Le responsable de la structure accueillant l'étudiant assure le suivi et valide le stage après analyse de la pratique du stagiaire et entretien de fin de stage. Un rapport de fin de stage fait état de cette évaluation.</p> <p>-La réalisation d'un stage en 2ème année :</p> <p>Chaque étudiant réalisera un stage d'immersion de 5 jours dans une structure de soins palliatifs reconnue par la SFAP ou à défaut agréée par le comité pédagogique (liste fournie aux étudiants). L'étudiant réalise un rapport de stage. Le responsable de la structure accueillant l'étudiant assure le suivi et valide le stage après analyse de la pratique du stagiaire et entretien de fin de stage. Un rapport de fin de stage fait état de cette évaluation.</p> <p>La soutenance d'un mémoire en fin de 2ème année :</p> <p>Chaque étudiant sera tutoré pour l'élaboration de son mémoire par des membres du comité pédagogique. Un enseignement spécifique est dispensé au cours de la seconde année permettant d'aborder la méthodologie des mémoires. Les critères d'évaluations des mémoires sont ceux définis par le collège des enseignants pour la formation universitaire en soins palliatifs de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs. Une seule soutenance est prévue en juin sur le cycle d'études. Une séance supplémentaire sera organisée en fin d'année universitaire pour les étudiants n'ayant pu soutenir à la date prévue et pour un motif jugé valable par le comité pédagogique.</p> <p>Réinscription administrative</p> <p>En cas de réinscription, l'étudiant pourra être exempté des frais pédagogiques et s'acquitter uniquement de la part administrative des droits si le comité pédagogique l'autorise à présenter son mémoire l'année suivante suite à des motifs exceptionnels à la fin de la session précédente.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Sommeil et sa pathologie	<p>L'enseignement est sanctionné par un examen national de fin d'études organisé par le Conseil National Pédagogique. Une seule session annuelle est organisée.</p> <p>La validation de l'enseignement repose sur :</p> <p>Une épreuve écrite, organisée en un lieu unique, d'une durée de 4 heures, notée de 0 à 20 (coefficient 1). Une épreuve orale, d'une durée 2 heures, notée de 0 à 20 (coefficient 1). Cette épreuve orale comprend un contrôle de lecture d'enregistrement polysomnographique et des connaissances théoriques acquises lors des stages et des modules d'enseignement.</p> <p>Une note inférieure à 10 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.</p> <p>Au terme des deux épreuves, les candidats ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 sont déclarés reçus au Diplôme InterUniversitaire « Le sommeil et sa pathologie ».</p> <p>En cas de réinscription, l'étudiant garde le bénéfice de l'épreuve écrite ou de l'épreuve orale s'il a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'une de ces deux épreuves.</p>
Tabacologie et aide au sevrage tabagique	<p>Deux sessions sont organisées : 1ère session en mai juin, 2ème session en septembre octobre.</p> <p>Les connaissances sont évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> -Par un examen écrit se déroulant simultanément à Clermont-Ferrand, Nancy, Reims et Strasbourg. Il comporte trois questions de 1 heure chacune portant sur le tronc commun et le séminaire local. Cette épreuve est notée sur 20. -Par un mémoire noté sur 20. <p>□ Pour être admis au diplôme, les étudiants doivent obtenir la moyenne à l'examen écrit, la moyenne au mémoire et valider 5 demi-journées de stage dans une structure agréée.</p> <p>Si l'étudiant est ajourné mais a une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve écrite ou au mémoire ou s'il a validé le stage, le bénéfice de cette épreuve peut être conservé pour la 2ème session et/ou pour l'année universitaire suivante.</p>
Techniques diagnostiques et thérapeutiques allergologiques	<p>Sont autorisés à se présenter à l'examen les étudiants ayant validé deux stages pratiques et assisté à un enseignement théorique de leur choix (article 6.3.) d'une durée de deux jours.</p> <p>Les connaissances sont évaluées par un examen écrit se déroulant en un lieu unique comportant quatre épreuves de 45 minutes, portant sur des cas cliniques avec questions explorant les connaissances fondamentales, le raisonnement clinique, le choix des explorations biologiques, les conduites thérapeutiques et préventives (relatives à l'environnement). Chaque épreuve est notée sur 20.</p> <p>Pour être déclarés admissibles, les candidats doivent obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite. Ils subissent ensuite une épreuve d'admission consistant soit en un examen oral ou un mémoire, soit à une participation active à une étude faisant l'objet d'une publication.</p> <p>Les résultats définitifs sont rendus en octobre.</p> <p>L'organisation de l'examen écrit dépend du secrétariat des enseignements de la Faculté de Médecine où se déroule l'écrit. Le lieu de l'examen sera déterminé chaque année par les enseignants.</p> <p>Les candidats sont déclarés admis au diplôme s'ils obtiennent la moyenne à l'examen d'admission.</p>
Techniques microchirurgicales	<p>Il y a une session d'examen par an.</p> <p>□ L'assiduité est obligatoire.</p> <p>Le mémoire doit être remis à l'enseignant responsable avant l'épreuve écrite. Il est noté sur 20. (Option 1 uniquement)</p> <p>L'examen comporte :</p> <p>Option 1 : -une épreuve écrite de 3 heures comportant 4 questions sur les matières enseignées. Cette épreuve est notée sur 20. -une épreuve pratique comportant la réalisation d'une suture vasculaire et nerveuse chez le rat. Cette épreuve est notée sur 20.</p> <p>Option 2 : - Les étudiants inscrits dans la filière optionnelle N° 2 passeront une épreuve écrite durant une heure, comportant une question rédactionnelle, portant sur le contenu théorique identifié plus haut comme faisant partie de l'enseignement optionnel correspondant. -une épreuve pratique comportant la réalisation d'une suture vasculaire et nerveuse chez le rat. Cette épreuve est notée sur 20.</p> <p>Le candidat est admis s'il obtient une note égale ou supérieure à la moyenne à chaque épreuve ainsi qu'au mémoire (option 1 uniquement).</p> <p>En cas d'échec, tout candidat peut se réinscrire au DU et se présenter à une session ultérieure. Il garde le bénéfice des différentes épreuves auxquelles il a obtenu des notes égales ou supérieures à la moyenne, sous réserve de l'accord du coordinateur du DU.</p>
Techniques ultrasoniques et anesthésie réanimation	<p>La validation de l'enseignement théorique sera annuelle avec une session de rattrapage. L'examen peut être organisé de manière concomitante dans plusieurs interrégions.</p> <p>La 1ère session est organisée en juin de chaque année universitaire. La session de rattrapage est organisée, en septembre. Les deux sessions comprennent les mêmes épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une épreuve écrite d'admissibilité anonyme d'une durée de 2 heures sanctionnant les connaissances théoriques et comprenant plusieurs questions, notée sur 20 -une épreuve orale subordonnée à la réussite de l'épreuve écrite comprenant plusieurs cas cliniques dynamiques à commenter, notée sur 20 -les sujets des questions et des cas cliniques concernent les modules choisis par le candidat. <p>Sont déclarés admissibles à l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10/20.</p> <p>Une session de rattrapage à l'oral est organisée en cas de note inférieure à 10/20 ou absence justifiée lors de l'oral de septembre. Cette session de rattrapage individuelle se fera au plus tard fin octobre au sein de l'établissement hospitalier du membre du jury représentant la spécialité cardiovasculaire ou anesthésie locorégionale.</p> <p>Pour valider la partie théorique, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale.</p> <p>Le diplôme est délivré au candidat ayant satisfait au contrôle des connaissances théoriques et à la validation de l'enseignement pratique.</p> <p>Les étudiants admis à l'écrit et ayant échoué à l'oral conserveront le bénéfice des résultats de l'écrit pour la session de rattrapage. Si le candidat n'a pas validé l'enseignement pratique mais qu'il est reçu aux épreuves de contrôle des connaissances, le bénéfice de ce succès est conservé pendant 2 ans maximum. Le diplôme ne peut être délivré qu'après validation du carnet de stages.</p>
Transfusion sanguine et médecine du don	<p>L'examen de contrôles des connaissances sera organisé une fois par an par la Faculté ayant centralisé l'enseignement et cela pour toutes les facultés de l'interrégion dans lesquelles les étudiants composeront.</p> <p>Les examens se dérouleront dans les mêmes conditions et aux mêmes horaires dans toutes les villes de l'interrégion. Les questions écrites seront adressées à chacun des responsables de l'enseignement au moins 7 jours avant la date de l'examen.</p> <p>Conditions requises pour se présenter à l'examen : assiduité aux cours et validation de stages pratiques contrôlés par une fiche de présence gérée par l'enseignant responsable sur le site de l'enseignement.</p> <p>L'examen écrit de fin d'année comprend 3 séries de questions de 90 minutes chacune portant sur l'enseignement dispensé lors des 3 modules. Pour être admis, chaque candidat devra obtenir une moyenne générale des 3 modules au moins égale à 30 sur 60 sans note éliminatoire inférieure à 6/20 à l'un des 3 modules.</p> <p>Une seconde session de rattrapage sera organisée selon les mêmes modalités au cours des mois de septembre et octobre de la même année.</p> <p>Si le candidat obtient à la première session une moyenne générale (30/60) avec une note éliminatoire inférieure à 6/20 à l'un des modules, il ne repassera en septembre que les épreuves du module à l'origine de la note éliminatoire. S'il obtient une note globale inférieure à 30/60, il repassera l'ensemble des 3 modules.</p>
D.I.U	D.I.U
Appareillage des handicapés moteurs	<p>L'enseignement est sanctionné par un examen final. Pour être admis à subir cet examen, les candidats doivent avoir eu une assiduité suffisante aux enseignements théoriques et pratiques. Il y a une session d'examen par an.</p> <p>□ L'examen final comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une épreuve écrite (2 h, notée de 0 à 40). -une présentation d'un mémoire (noté de 0 à 20). Le mémoire dactylographié doit être consacré à l'appareillage des handicapés moteurs. Le choix du sujet est libre mais doit avoir obtenu l'accord préalable du Directeur de l'enseignement du D.U. Chaque mémoire doit être remis en cinq exemplaires au secrétariat de la Faculté de Médecine avant la présentation à l'examen. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance orale. <p>Les candidats sont déclarés admis lorsqu'ils ont obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Les candidats ayant subi trois échecs ne sont plus admis à postuler au D.U. d'Appareillage des Handicapés Moteurs.</p>
Apprentissage de l'échographie pour les anesthésistes réanimateurs et urgentistes	<p>Il y a deux sessions d'examen écrit par an, en juin et septembre.</p> <p>L'examen écrit porte sur l'enseignement théorique et pratique. Peuvent s'y présenter les étudiants qui ont suivi avec assiduité les sessions de cours théoriques et pratiques. Les épreuves écrites ont une durée de deux heures et comportent des questions rédactionnelles et QCM sur 7 modules. La moyenne des 7 modules est exigée pour être admis à l'examen écrit.</p> <p>Pour être déclaré admis, le candidat doit avoir validé les épreuves écrites et rempli les objectifs définis dans le carnet de stage. Celui-ci doit être renvoyé, rempli et visé par le maître de stage, à la direction de l'enseignement pour le 1er juin au plus tard.</p> <p>Si l'étudiant est ajourné, il peut se réinscrire l'année universitaire suivante en gardant, le cas échéant, le bénéfice de la validation de l'épreuve écrite ou de la validation du stage pratique acquis l'année précédente.</p>
Bases théoriques et modalités pratiques de l'Antibiothérapie en milieu hospitalier	<p>Conditions de présentation à l'examen : l'assiduité aux séminaires est exigée pour pouvoir subir les épreuves de contrôle des connaissances.</p> <p>L'enseignement est sanctionné par un examen comportant deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une épreuve écrite anonyme d'admissibilité comportant des questions rédactionnelles, des QROC et des QCM explorant les connaissances, les aptitudes au raisonnement bactériologique et pharmacologique et aux décisions thérapeutiques, en présence de dossiers de malades réels ou imaginaires. Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note supérieure à 8/20. -Une épreuve orale au cours de laquelle les étudiants admissibles auront à discuter un ou plusieurs dossiers de pathologie infectieuse, solution diagnostique et pronostique et surtout décisions thérapeutiques antibiotiques. Sont déclarés admis au diplôme les étudiants qui ont obtenu la moyenne générale après l'épreuve écrite et l'épreuve orale. <p>Les étudiants non admissibles ou non admis, mais ayant eu une assiduité satisfaisante durant l'enseignement pourront, s'ils se réinscrivent au diplôme, demander à être dispensés de l'enseignement théorique au profit d'un stage clinique dans le Service des Maladies Infectieuses et Tropicales.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Chirurgie expérimentale	<p>L'examen des connaissances porte sur 3 contrôles, notés chacun sur 20 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un module théorique général, examen online sur les cours dispensés en e-learning sous forme de questions courtes QROC ou de QCM (questions choix multiples) -un contrôle sur la partie pratique dry-lab -un contrôle sur la partie pratique wet-lab <p>A chaque contrôle, est octroyée une note sur 20. Le diplôme est délivré aux étudiants dont la somme des notes sera égale ou supérieure à 30/60. En cas d'échec, l'étudiant peut conserver les notes obtenues supérieures ou égales à 10 pendant un an.</p>
Chirurgie faciale	<p>L'enseignement est sanctionné par un examen sélectif à la fin de la 4ème année d'enseignement pour l'option Chirurgie Maxillo-faciale, Plastique Reconstructrice et Esthétique et à l'issue du suivi d'au moins 6 modules en ce qui concerne l'option Chirurgie Buccale. Dans les deux options, les candidats devront soutenir un mémoire. Pourront se présenter à cet examen les candidats ayant montré une assiduité suffisante.</p> <p>Cet examen se déroulera sous la forme d'une épreuve écrite comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> *pour l'option Chirurgie Maxillo-Faciale, Plastique Reconstructrice et Esthétique, 6 questions de 45 minutes chacune, portant sur les différents secteurs de l'enseignement. *pour l'option Chirurgie Buccale, 3 questions de 45 minutes chacune, portant sur le programme de 6 des modules de l'enseignement choisis par le candidat parmi les 12 modules enseignés. <p>Chaque question sera notée sur 20.</p> <p>Pour être admis à la soutenance du mémoire, les candidats devront avoir obtenu la moyenne à l'épreuve écrite.</p> <p>Le thème du mémoire sera choisi après avis du Directeur de l'enseignement.</p> <p>Le Diplôme sera décerné à l'issue de la soutenance du mémoire aux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne à cette épreuve.</p> <p>En cas de réinscription au diplôme pour valider le mémoire, le candidat garde le bénéfice de l'épreuve écrite s'il a obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
Concept de l'action et de l'évaluation en santé publique	<p>L'obtention du diplôme est soumise à la validation des deux UE exigées en contrôle continu (AE activités évaluatives). Pas de compensation entre les UEs.</p> <p>En cas d'interruption de leur formation, les étudiants gardent le bénéfice des UE</p>
Education thérapeutique du patient	<p>Chaque module donne lieu à un examen écrit de 2 heures (question rédactionnelle : 1 h (coefficient 2) ; deux questions courtes : 30 min (coefficient 1). Il n'y a pas de note éliminatoire.</p> <p>1ère session L'examen portant sur l'enseignement du module 1 a lieu le premier jour du module 2 (Janvier ou Février) et celui portant sur l'enseignement du module 2 a lieu au mois de Juin.</p> <p>2ème session Les candidats qui ne se sont pas présentés ou qui n'ont pas été reçus aux examens de Janvier et de Juin peuvent se présenter à la session de Septembre.</p> <p>Le module est validé lorsque la note obtenue est au minimum de 10/20. Il n'y a pas de compensation entre les modules. Les candidats du DU, qui ont réussi l'examen d'un module (UE) mais qui n'ont pas validé le deuxième module au cours d'une même année universitaire, gardent le bénéfice de cette validation. Ils doivent néanmoins se réinscrire pour une année supplémentaire.</p> <p>Mémoire Le sujet du mémoire est proposé par le candidat au coordinateur de l'enseignement qui donne son accord. Il peut concerner des études cliniques, expérimentales, épidémiologique ou de santé publique concernant l'ETP. Il peut aussi faire l'objet d'une synthèse bibliographique ou prendre la forme d'un carnet de route, rapportant l'analyse critique de la mise en place d'un programme d'ETP. Le mémoire doit être remis, en triple exemplaires, à la fin de l'année universitaire (Septembre au plus tard) au coordinateur. Un jury de 2 membres est constitué par le coordinateur pour la validation du mémoire noté sur 20.</p> <p>Validation du stage La validation du stage est établie par le responsable du service ou de la structure validant, qui atteste, au moyen d'une fiche signée, de la présence et de la participation du stagiaire aux activités d'ETP. Cette fiche, remplie par le stagiaire mentionne les objectifs du stage et comporte un bref commentaire du maître de stage, notamment en cas d'invalidation du stage (Cf annexe 5).</p> <p>Jury et diplôme Pour obtenir le diplôme les candidats doivent obtenir la moyenne pour chaque module (ou UE) d'enseignement, la validation du stage et celle du mémoire. Le jury est constitué d'au moins trois membres désignés par le Coordinateur de l'enseignement parmi les enseignants ou les membres du conseil pédagogique.</p> <p>En cas d'échec, l'étudiant qui souhaite se réinscrire, peut garder le bénéfice des épreuves validées (module(s), stage et/ou mémoire) lors des 2 années universitaires suivantes. Dans des situations exceptionnelles (maladie, maternité...) appréciées par le responsable de l'enseignement, le maintien des épreuves validées peut-être prolongé d'une année supplémentaire.</p>
Hygiène hospitalière et de prévention des infections associées aux soins	<p>Il y a 7 unités d'enseignement dont la validation se fait par un contrôle continu effectué de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les UE 1, 2, 3 et 5, par un examen écrit coefficient 3 Pour l'UE 4, par une épreuve écrite de coefficient 2 et une épreuve orale coefficient 1 Pour l'UE 6, par une épreuve orale de coefficient 3 Pour l'UE 7, par une épreuve écrite coefficient 6 <p>Une note inférieure à 6/20 à chaque unité d'enseignement est considérée comme éliminatoire. L'étudiant est admis à passer en deuxième session le cas échéant.</p> <p>Pour être admis pour la présentation du mémoire (UE8, projet tutoré avec un mémoire coefficient 4 et une épreuve orale coefficient 2), l'étudiant devra avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement 1 à 7 sans note éliminatoire. Dans le cas contraire, l'étudiant ne pourra pas se présenter pour l'examen de l'unité d'enseignement 8. Il pourra sous réserve de l'accord du responsable du diplôme s'inscrire une nouvelle fois au diplôme.</p> <p>Un étudiant admis pour une deuxième inscription pourra conserver le bénéfice des unités d'enseignement validé en accord avec le responsable du diplôme. L'étudiant bénéficiera d'une réduction de 50% sur les droits pédagogiques.</p> <p>Sous réserve de l'accord pour le responsable du diplôme, un étudiant pourra solliciter le passage du diplôme sur deux années avant le début des enseignements. Un planning des unités d'enseignement sera concerté et validé entre l'étudiant et le responsable du diplôme. L'étudiant bénéficiera d'une exemption des droits pédagogiques lors de la deuxième inscription.</p> <p>Au maximum 3 jours d'absence justifiée seront admis pour le diplôme. Au-delà, l'étudiant ne sera pas autorisé à soutenir son mémoire et à passer les épreuves du contrôle continu. Il devra demander une nouvelle inscription.</p>
Information médicale, PMSI, T2A	<p>L'évaluation est indépendante pour chaque unité d'enseignement. Il n'y a pas de compensation entre unité de valeur. Chaque évaluation comporte une partie écrite pour 7 points, une partie orale pour 6 points et un contrôle continu pour 7 points. Une note de 10/20 permet de valider une unité. La validation des cinq unités est obligatoire pour obtenir le DU. En cas de réinscription dans les 3 ans qui suivent la première inscription le bénéfice des unités validées les années précédentes reste acquis.</p>
Médecine de catastrophe	<p>L'enseignement est sanctionné par des épreuves théoriques anonymes et une épreuve pratique de mise en situation sur le terrain.</p> <p>Les candidats ne peuvent avoir été absents pendant plus de 4 demi-journées aux sessions d'enseignement pour pouvoir se présenter à l'examen.</p> <p>Les épreuves théoriques, d'une durée de 3 heures, comprennent des questions théoriques et pratiques de type rédactionnel. La moitié des questions est commune à l'ensemble des participants, l'autre moitié est spécifique à chacune des catégories suivantes : médecins, pharmaciens, infirmiers. L'épreuve pratique est validée par l'assiduité des étudiants.</p> <p>L'admission finale nécessite une note supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves théoriques et la validation de l'épreuve pratique.</p>
Pathologie chirurgicale pédiatrique	<p>Examen à la fin de chaque année d'étude par épreuve de cas cliniques. Conditions requises pour se présenter à l'examen : les candidats devront justifier d'une assiduité suffisante aux différents séminaires d'enseignement (présence à 80% des enseignements) L'examen aura lieu à la fin de chaque année d'étude. L'examen comprend une épreuve écrite théorique de 1 heure 30 et une épreuve orale de 20 minutes portant sur 2 cas clinique. Chaque épreuve est notée sur 20. L'admission impose une moyenne des deux notes supérieure ou égale à 10/20. Le candidat est ajourné si l'une des deux notes est inférieure à 7/20. Les épreuves ne comportent qu'une seule session. Si le candidat ne réussit pas l'examen, les 2 épreuves écrites et orales sont à repasser. Le jury est constitué de trois membres, comprenant au moins l'un des deux directeurs du DU, et 1 enseignant du DU des disciplines pédiatriques orthopédique et viscérale.</p>
Plaies et cicatrisation	<p>L'enseignement est sanctionné par un examen écrit (une session en fin d'année scolaire et une session de rattrapage en septembre) Ne seront admis à s'inscrire que les étudiants ayant fait preuve d'assiduité lors de l'enseignement. L'examen sera écrit, et durera 3 heures. Il comportera 4 à 6 questions portant sur les enseignements dispensés. La notation globale sera sur 20. Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu la moyenne à cet examen.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Pratique chirurgicale endovalvulaire cardiaque	<p>Modalités d'obtention du diplôme : Le diplôme comporte une session par an. Pour se présenter à l'examen, les étudiants doivent avoir fait preuve d'une assiduité à 80% aux 5 modules.</p> <p>- Option chirurgien et option non chirurgien Le contrôle des connaissances porte sur 5 modules, notés chacun sur 20 :</p> <p>1.Module théorique général 2.Module de chirurgie sur simulateur 3.Module théorique de spécialité (selon la spécialité du candidat) 4.Module de formation sur l'animal 5.Module de formation au bloc opératoire (Stages dans des blocs opératoires agréés)</p> <p>Le contrôle des connaissances se fera sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples). Pour la chirurgie sur simulateur, l'évaluation est intégrée et restituée par le programme. Pour la formation sur l'animal et/ou modèle cadavérique, l'évaluation est réalisée par le formateur.</p> <p>Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 5 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.</p> <p>En cas d'échec, quelle que soit l'option, l'étudiant peut conserver les notes obtenues lors des modules validés pendant deux ans si elles sont supérieures ou égales à la moyenne.</p>
Pratiques chirurgicales endovasculaires	<p>Le diplôme comporte une session par an. Pour se présenter à l'examen, les étudiants doivent avoir fait preuve d'une assiduité minimum aux différents modules. Deux jours d'absence sont tolérés ;</p> <p>7.1 : Option chirurgien :</p> <p>Le contrôle des connaissances porte sur 4 modules, notés chacun sur 20 :</p> <p>1.Module théorique général 2.Module de chirurgie sur simulateur 3.Module théorique de spécialité (selon la spécialité du candidat) 4.Module de formation sur l'animal</p> <p>Le contrôle des connaissances acquises pour les 2 modules théoriques se fera sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples). Pour la chirurgie sur simulateur, l'évaluation est intégrée et restituée par le programme. Pour la formation sur l'animal et les stages au bloc opératoire, l'évaluation est réalisée par le formateur.</p> <p>Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 4 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des modules.</p> <p>7.2 Option non chirurgien :</p> <p>Le contrôle des connaissances porte sur 3 modules, notés chacun sur 20 :</p> <p>1.Module théorique général 2.Module de formation sur l'animal : 3. Module sur simulateur</p> <p>Modules 1.Le contrôle des connaissances acquises pour les 2 modules théoriques se fera sous forme de questions à réponses courtes et de QCM (questions à choix multiples) L'évaluation sera faite par un enseignant responsable du DU. (Pr Malikov)</p> <p>Modules 2 et 3. L'évaluation portera sur les fonctions d'instrumentiste et d'aide opératoire dans les temps pré, per et post opératoire. Elle sera faite par les formateurs. (Pr Malikov, Dr Settembre) Module sur simulateur, l'évaluation est intégrée et restituée par le programme et validé par le Dr Settembre.</p> <p>Une note inférieure à 5/20 à l'un des modules est éliminatoire. L'étudiant est déclaré admis si la somme des notes obtenues aux 3 modules est égale ou supérieure à la moyenne, sans note éliminatoire à l'un des module</p> <p>En cas d'échec, quelle que soit l'option, l'étudiant peut conserver les notes obtenues lors des modules validés pendant deux ans si elles sont supérieures ou égales à la moyenne.</p>
Projet en promotion de la Santé	<p>Pour l'année 2020-2021, l'obtention du diplôme est soumise à la validation des deux UE exigées en contrôle continu (AE activités évaluatives). Pas de compensation entre les UEs.</p> <p>En cas d'interruption de leur formation, les étudiants gardent le bénéfice des UE</p>
Psychiatrie et psychologie légales	<p>L'enseignement est sanctionné par un examen final qui comporte :</p> <p>Une épreuve écrite comptant pour 50 % de la note finale, comportant plusieurs questions, tirées au sort au début de l'épreuve. Une note moyenne inférieure à 6 est éliminatoire.</p> <p>La soutenance d'un mémoire de 25 pages minimum 50 pages maximum devant le jury comptant pour 50 % de la note finale.</p> <p>Le bénéfice de la note d'écrit ou du mémoire peut être conservé pour la deuxième session d'examen ou la session universitaire suivante, si elle est supérieure ou égale à 10/20.</p> <p>Il y a deux sessions d'examen (écrit et soutenance de mémoire) par an.</p>
Psychopathologie périnatale	<p>L'enseignement est sanctionné par un examen terminal. Il y a deux sessions par an. Les candidats ne peuvent y accéder qu'à condition d'avoir eu une assiduité suffisante pendant l'année. L'examen comprend la présentation d'un mémoire soutenu devant un jury. Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne à la présentation de son mémoire</p> <p>Le jury est composé du directeur de l'enseignement, président et de trois autres enseignants du D.U. Les stages sont facultatifs et réservés aux étudiants qui n'ont pas encore d'implication professionnelle (étudiants en psychologie notamment) Leur durée minimum est de 20 heures. Le lieu de stage est à rechercher par l'étudiant. Une convention doit être ensuite établie entre l'Université et l'établissement d'accueil.</p> <p>Les stages sont facultatifs et réservés aux étudiants qui n'ont pas encore d'implication professionnelle (étudiants en psychologie notamment) Leur durée minimum est de 20 heures. Le lieu de stage est à rechercher par l'étudiant. Une convention doit être ensuite établie entre l'Université et l'établissement d'accueil.</p>
Réparation juridique du dommage corporel	<p>7.1. Première année :</p> <p>L'enseignement est sanctionné par un examen de fin d'année écrit et anonyme. L'épreuve écrite comprend :</p> <p>(1) une composition sur la législation concernant l'expertise, d'une durée de deux heures (coefficient 2) (2) une composition sur la pathologie séquellaire, d'une durée d'une heure (coefficient 2) (3) une composition sur la médecine légale, d'une durée d'une heure (coefficient 2) Toute note inférieure à 12/40 à une des épreuves ci-dessus est éliminatoire.</p> <p>□ Pourront être admis à s'inscrire en deuxième année les étudiants ayant obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves écrites et aucune note éliminatoire.</p> <p>Il y a une session d'examen par an. □</p> <p>7.2. Deuxième année :</p> <p>L'enseignement est sanctionné par un examen écrit, un oral et par le dépôt d'un mémoire. Pour être autorisés à présenter l'examen, les étudiants doivent avoir déposé leur mémoire à la date limite fixée par le directeur de l'enseignement.</p> <p>- le mémoire (1) Il consiste en un ouvrage dactylographié portant sur le dommage physique et son estimation ou sur la législation. Le choix du sujet est libre mais doit avoir obtenu l'accord du directeur de l'enseignement. Le volume doit avoir au minimum 25 pages et comporter une bibliographie.</p> <p>(2) Le mémoire doit être remis dactylographié en trois exemplaires, au secrétariat du Service de Médecine Légale et Droit de la Santé, contre reçu, ou être adressé (par envoi recommandé avec accusé de réception) à la date limite de dépôt fixée par le directeur de l'enseignement. Le dépôt du mémoire constitue l'inscription à l'examen. (3) Le mémoire est noté sur 40. En cas de redoublement du candidat et s'il a cependant obtenu la moyenne à son mémoire, cette note lui reste acquise.</p> <p>- les épreuves écrites comprennent :</p> <p>(1) une composition sur la législation concernant l'expertise, d'une durée de deux heures (coefficient 2) (2) une composition comprenant une question générale de pathologie séquellaire, d'une durée d'une heure (coefficient 1,5) (3) un cas pratique, d'une durée d'une heure (coefficient 1) (4) et une interrogation de médecine légale, d'une durée d'une heure (coefficient 1,5)</p> <p>Peuvent être admis à subir les épreuves orales les candidats ayant obtenu une note au moins égale à la moyenne pour l'ensemble des épreuves écrites. Toute note inférieure à 30 % de la note maximale à l'une des épreuves est éliminatoire.</p> <p>- les épreuves orales comprennent :</p> <p>- une interrogation sur la législation et sur la jurisprudence (coefficient 2) - une interrogation sur la pathologie du dommage physique et de la médecine légale (coefficient 2) Les épreuves orales ont lieu immédiatement après l'écrit et constituent des oraux conditionnels. Il y a une session d'examen par an.</p> <p>7.3. Sont déclarés définitivement admis au D.U. les candidats qui ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne aux épreuves écrites et orales de l'examen de deuxième année, sans note éliminatoire.</p>
Recherche clinique, investigation en santé publique	<p>L'obtention du diplôme est soumise à la validation des trois UE exigées en contrôle continu (AE activités évaluatives). Pas de compensation entre les UEs.</p> <p>En cas d'interruption de leur formation, les étudiants gardent le bénéfice des UE.</p>

Diplôme (intitulé précis)	MCC 2021-2022
D.I.U	Approuvées le .../.../2021
Santé et thermalisme	<p>Pour obtenir la validation d'une UE et des ECTS équivalents, l'étudiant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -soit obtenir une note $\geq 10/20$ à chacune des UE, -soit compenser les UE entre elles. <p>Les stages permettent l'acquisition de 20 ECTS. Il est fait en continu ou en discontinu dont 15 ECTS pour le stage support de l'élaboration du travail de mémoire. Il peut se faire dans le cadre de l'exercice de chacune des professions concernées. En ce qui concerne les 5 autres ECTS, ils sont obtenus à l'issue des stages qui se font de manière discontinu dans les stations thermales selon un parcours individualisé pour chaque étudiant.</p> <p>Le travail de mémoire est une production écrite qui peut avoir le format d'un article, soutenue à l'oral et permet l'obtention de 20 ECTS.</p> <p>☐ Le diplôme est obtenu par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'assiduité aux enseignements et aux stages -l'obtention de 60 ECTS: 20 ECTS pour les UE, 20 ECTS pour les stages et 20 ECTS pour le mémoire produit à l'écrit et soutenu à l'oral. <p>Sont organisées par année une session principale et une session de rattrapage. Les modalités des sessions de rattrapage peuvent différer des modalités des sessions principales notamment en ce qui concerne les productions collectives qui deviennent individuelles.</p> <p>L'obtention de ce diplôme peut s'envisager en discontinu sur deux ou trois ans. Pour ce faire, une inscription annuelle à taux plein est demandée pour l'année n, 50% pour l'année n+1 et 50 % pour l'année n+2.</p>
Spécialisation en diététique de l'enfant et de l'adolescent	<p>Examen de fin de 2ème année :</p> <p>Conditions requises pour se présenter à l'examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> *obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des travaux d'évaluation réalisés au cours des 2 ans de formation *valider les 3 stages de regroupement *valider le stage pratique de 35 H en Service Diététique Pédiatrique <p>Épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> *remise d'un mémoire sur un sujet choisi par le candidat et validé par un enseignant *épreuves écrites d'une durée de 3 H *Épreuve orale auprès d'un jury composé de : 1 médecin pédiatre et 1 diététicien spécialisé en pédiatrie : il s'agira de la soutenance du mémoire <p>L'obtention d'une note à 10 / 20 à chacune de ces épreuves conditionne l'obtention du diplôme</p>

Les DU et DIU proposés :

[Addiction, Psychiatrie, VIH et Hépatites](#)

[Analyse du mouvement et de la marche : Bases théoriques et applications cliniques](#)

[Appareillage des handicapés moteurs](#)

[Appareillage et déformation du rachis de l'enfant et de l'adulte \(pas d'inscription pour 2019-2020\)](#)

[Apprentissage de l'échographie pour les anesthésistes-réanimateurs et urgentistes](#)

[Arthroscopie](#)

[Bases théoriques et modalités pratiques de l'antibiothérapie en milieu hospitalier](#)

[Bases de neuro-oncologie pour la pratique infirmière en milieu spécialisé](#)

[Biologie appliquée à la procréation](#)

[Biologie et sécurité transfusionnelle](#)

[Brûlologie](#)

[Chirurgie de la main](#)

[Chirurgie de l'épaule et du coude](#)

[Chirurgie digestive robotique](#)

[Chirurgie du pied et de la cheville](#)

[Chirurgie expérimentale](#)

[Chirurgie faciale](#)

[Chirurgie gynécologique](#)

[Chirurgie gynécologique robotique](#)

[Chirurgie robotique](#)

[Coronarographie et cathétérisme interventionnel](#)

[COURLIS \(COURs en Ligne de Statistiques\)](#)

[Dermatologie Chirurgicale](#)

[Échocardiographie et Doppler](#)

[Échographie et rhumatologie interventionnelle avec guidage radioscopique ou échographie \(R.E.G.A.R.D.E.\)](#)

[Éducation thérapeutique du patient](#)

[Épileptologie](#)

[Éthique et relation de soin](#)

[Éthique pratique](#)

[Étude et prise en charge de la douleur](#)

[Expertise dans la gestion des situations exceptionnelles en établissement sanitaire](#)

[Formation à l'expertise judiciaire](#)

[Formation complémentaire en gynécologie obstétrique](#)

[Formation des assistants de recherche clinique et des techniciens d'études cliniques FARC-TEC](#)

[Formation des professionnels de santé intervenant dans les milieux sportifs professionnels et de haut niveau](#)

[Formation des professionnels en hospitalisation à domicile \(HAD\)](#)

[Hémaphérèse transfusionnelle et thérapeutique](#)

[Hygiène hospitalière et prévention des infections associées aux soins \(DUPIAS\)](#)

[Hypertension artérielle, risque cardiovasculaire et rénal](#)

[Imagerie en pathologie ostéo-articulaire \(pas d'inscription en 2020-2021\)](#)

[Imagerie en pathologie sportive](#)

[Imagerie néphro-urologique Morphologique, fonctionnelle et interventionnelle](#)

[Immuno-hématologie pédiatrique](#)

[Immunologie et biothérapies](#)

[Infection par le VIH](#)

[Information médicale, PMSI et T2A \(Programme de médicalisation des systèmes d'information et tarification à l'activité\)](#)

[Initiation à la psychiatrie générale](#)

[Le sommeil et sa pathologie](#)

[Leçons de pratiques chirurgicales](#)

[Les lasers médicaux](#)

[Les maladies héréditaires du métabolisme](#)

[Lymphologie](#)

[Médecine de catastrophe](#)

[Médecine de l'obésité et co-morbidité](#)

[Médecine de rééducation](#)

[Médecine et réanimation néonatale](#)

[Médecine et traumatologie du sport](#)

[Médecine fœtale](#)

[Médecine manuelle et ostéopathie](#)

[Mémoire normale et pathologies de la mémoire](#)

[Méthodologies de la recherche médicale et chirurgicale](#)

[Neuro-oncologie](#)

[Neurophysiologie clinique](#)

[Neuroréanimation](#)

[Oncologie pédiatrique](#)

[Pathologie chirurgicale pédiatrique](#)

[Pathologie chirurgicale rétinovitréenne](#)

[Pathologie et chirurgie orbito-palpébro-lacrymales](#)

[Pathologie fœtale et placentaire](#)

[Pathologies osseuses médicales](#)

[Pédagogie et simulation en santé](#)

[Pédagogie médicale](#)

[Pelvi-périnéologie](#)

[Plaies et cicatrisation](#)

[Pneumologie Pédiatrique](#)

[Podologie](#)

[Pratique chirurgicale endovalvulaire cardiaque](#)

[Pratique chirurgicale endovasculaire cardiaque](#)

[Pratiques médicales en santé du travail pour la formation des collaborateurs médecins](#)

[Pratiques médicales en station thermale](#)

[Prise en charge de l'insuffisance cardiaque](#)

[Psychiatrie et psychologie légales](#)

[Psychopathologie périnatale \(pas d'inscription en 2020-2021\)](#)

[Psychothérapies, psychopathologie, psychologie clinique et formation au métier de psychothérapeute \(pas d'inscription en 20-21\)](#)

[Radio anatomie en oncologie et imagerie médicale](#)

[Radiologie oto-neuro-ophtalmologique](#)

[Radiothérapie externe haute technicité](#)

[Remise à niveau en vue de l'exercice de la médecine générale](#)

[Réparation juridique du dommage corporel](#)

[Rythmologie et stimulation cardiaque](#)

[Santé de l'enfant](#)

[Santé et activité physique adaptée](#)

[Santé et précarité](#)

[Santé et thermalisme](#)

[Santé tropicale et pathologies du voyageur](#)

[Sexologie](#)

[Soins palliatifs et d'accompagnement](#)

[Spécialisation en diététique de l'enfant et de l'adolescent](#)

[Tabacologie et aide au sevrage tabagique](#)

[Techniques diagnostiques et thérapeutiques allergologiques](#)

[Techniques microchirurgicales](#)

[Techniques ultra soniques en anesthésie et réanimation \(T.U.S.A.R.\)](#)

[Transfusion sanguine et médecine du don](#)

[Troubles spécifiques du langage et des apprentissages \(pas d'inscription en 2020-2021\)](#)